

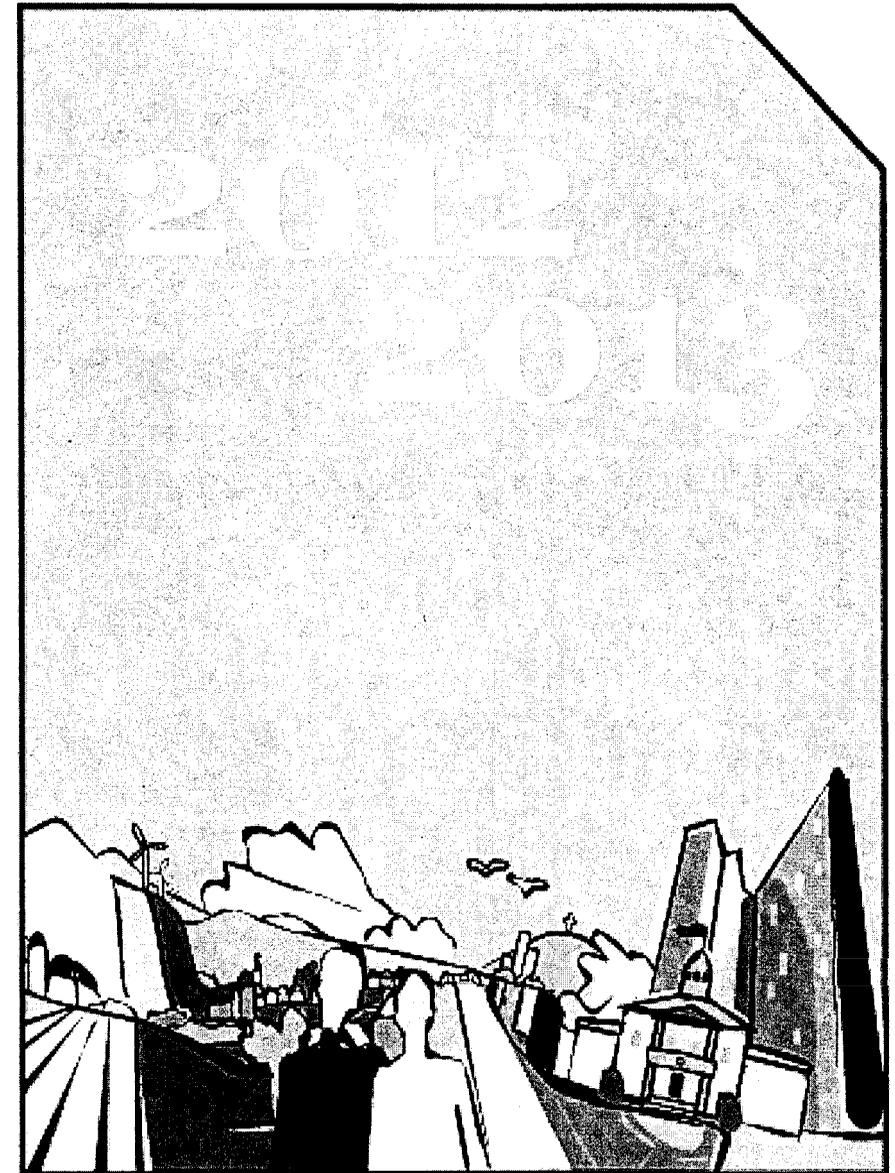
Étude des crédits

Demande de renseignements particuliers

**AFFAIRES MUNICIPALES
VOLUME 4**

DEMANDES 46 À 61

Avril 2012



Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

1. Rencontre du groupe de travail sur la révision des règles de fixation des taux de taxes¹

- Conférence téléphonique du 7 décembre 2011/volet « Règles de fixation des taux de taxes »

Participants : Joël Bélanger (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Sylvain Gouin (Ville de Montréal), Jean Migneault (Ville de Québec), Caroline Beaugard (MFQ), Bernard Guay et Robin Hémond (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants ont fait le point sur l'état d'avancement du projet de révision des règles de fixation des taux de taxes foncières qui, après avoir reçu l'aval des représentants administratifs des associations municipales et des villes de Québec et de Montréal, en était à l'étape de la consultation des ministères économiques. Ils ont évoqué les incidences d'un report des modifications législatives au printemps 2012, voire à l'automne 2012. La possibilité d'ajouter aux modifications déjà proposées une révision des classes de mixité a également été discutée.

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

2. Rencontres portant sur la diversification des sources de revenus et le renouvellement de l'Entente de partenariat 2007-2013

- Conférence téléphonique du 7 décembre 2011/volet « Diversification des revenus »

Participants : Joël Bélanger (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Sylvain Gouin et Jean Labrecque (Ville de Montréal), Jean Migneault (Ville de Québec), Caroline Beaugard (MFQ), Bernard Guay, Geneviève Camiré, François-Michel Girard et Nafissa Darkaoui (MAMROT).

Sujets abordés : Les représentants du MAMROT ont expliqué que des travaux plus approfondis sur la diversification des sources de revenus se tiendront dans le cadre des discussions concernant le renouvellement de l'Entente de partenariat 2007-2013.

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

¹ Cette conférence regroupait trois sujets : la révision des règles de fixation des taux de taxes, la diversification des revenus municipaux et les redevances de développement.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

- Rencontre de la table de négociation sur le renouvellement de l'Entente 2007-2013, Québec, le 21 février 2012

Participants : Alain Marcoux et Nathalie Prud'homme (Ville de Québec), Robert Lamontagne, Jean-François Leclaire et Pierre Godin (Ville de Montréal), Ann Bourget, Nicolas Fleury et Erika Desjardins-Dufresne (FQM), Peggy Bachman et Jasmin Savard (UMQ), Marc Grandisson (MFQ), Jérôme Unterberg, Bernard Guay et Geneviève Camiré (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants ont discuté de la démarche de renouvellement de l'Entente de partenariat 2007-2013, des réunions à prévoir d'ici la TQM du 1er juin 2012 et des aspects à aborder lors des travaux.

Ordre du jour joint en annexe. (Annexe 1.1)

Compte rendu en préparation. (Annexe 1.2)

3. Rencontres du groupe de travail sur les redevances de développement

- Première réunion : Visioconférence Québec-Montréal, le 9 juin 2011

Participants : Joël Bélanger (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Jean Labrecque (Ville de Montréal), Jean Mignault (Ville de Québec), Ghislain Améga (MFQ), Mario Boisvert, Jacques Boivin, Bernard Guay, Geneviève Camiré et Pierre Lambert (MAMROT), François Girard et Anne Latulippe (DAJ - MAMROT).

Sujets abordés : - Revue des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

- Comparaison des régimes de redevances de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

- Proposition d'orientations en vue de définir les caractéristiques d'un éventuel régime de redevances de développement.

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

- Deuxième réunion : Conférence téléphonique du 7 décembre 2011/volet « Redevances de développement ».

Participants : Joël Bélanger (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Sylvain Gouin et Jean Labrecque (Ville de Montréal), Jean Migneault (Ville de Québec), Caroline Beauregard (MFQ) et Bernard Guay, Geneviève Camiré et Pierre Lambert (MAMROT).

Sujet abordé : Vérification de l'intérêt des représentants municipaux pour la solution d'un élargissement de la portée des ententes avec les promoteurs relativement aux travaux municipaux prévus dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), comme option alternative au développement d'un régime de redevances en bonne et due forme.

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

4. Rencontres sur les régimes de retraite municipaux

- Rencontre préparatoire à la TQM du 13 mai 2011, Québec, le 11 mai 2011

Participants : Chantal Giguère et Yves Courchesne (Québec), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Gino Girard et Aline Laliberté (UMQ), Jacques Marleau (Montréal), Gaétan Vandal (Laval), Daniel Picard (Saint-Jean-sur-Richelieu), Michel Tremblay (Gatineau), Bernard Guay, Yvon Bouchard et Jean-Philippe Tremblay (MAMROT), Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ, après-midi seulement).

Sujets abordés : Les participants ont discuté des principaux enjeux liés aux régimes de retraite municipaux et des avenues de solutions, en vue de préparer la discussion à ce sujet prévue pour la TQM du 13 mai 2011.

Ordres du jour joints en annexe (annexes 2.1 et 2.2).
Aucun compte rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

5. Rencontre du groupe technique sur les assouplissements aux montants à prévoir aux budgets pour les régimes de retraite. Montréal, le 20 juin 2011

Participants : Yves Courchesne (Québec), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Gino Girard (actuaire-conseil) et Aline Laliberté (UMQ), Jacques Marleau (Montréal), Michel Tremblay (Gatineau); Janick Lemieux (AGFMQ); Christine Tremblay (Saguenay); Sylvie Monette (Laval); Serge Blouin (Trois-Rivières); Daniel Lafrenière, (actuaire-conseil); Dominic Déry, (actuaire-conseil), Yvon Bouchard et Jean-Philippe Tremblay (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants ont débattu de l'opportunité de prévoir un élargissement des assouplissements actuellement applicables en ce qui a trait aux montants à prévoir dans les budgets municipaux pour les régimes de retraite et leurs déficits. Ils ont conclu que cela n'était pas opportun.

Ordre du jour joint en annexe. (Annexe 3.1)

Compte rendu joint en annexe. (Annexe 3.2)

6. Rencontre du groupe de travail sur les régimes de retraite municipaux

- Rencontre préparatoire avec les représentants municipaux, Québec, le 22 septembre 2011

Participants : Aline Laliberté, Jasmin Savard (UMQ), Gaétan Vandal (UMQ-Laval), Michel Tremblay (UMQ-Gatineau), Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Andrée Tousignant et Denis Benoît (Ville de Québec); Jacques Marleau et Alain Langlois (Ville de Montréal) Robert Blais (actuaire-conseil, Montréal); Erika Desjardins-Dufresne (FQM), Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier et Yvon Bouchard (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants ont discuté de la démarche confiée au groupe de travail, de son contexte et de ses objectifs.

Ordre du jour joint en annexe. (Annexe 4)

Aucun compte rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

- Rencontre préparatoire avec les représentants syndicaux autres que les policiers et pompiers. Québec, le 23 septembre 2011

Participants : André Grandchamps, Michel Côté (SFMM); Denis Pépin (SPQ-FTQ); François Lamoureux (CSN), Nathalie Joncas (actuaire-conseil CSN); Frantz Élie (cols bleus- Montréal); Gaétan Verreault, Jean Gagnon (SFMQ); Line Courchesne (actuaire-conseil SAIINC); Richard Ouimet (SCSFL); Sylvain Pilon (SCFP); Pierre Bergeron (actuaire-conseil), Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier et Yvon Bouchard (MAMROT).

Sujet abordé : Les participants ont discuté de la démarche confiée au groupe de travail, de son contexte et de ses objectifs.

Ordre du jour joint en annexe. (annexe 5)
Aucun compte rendu n'a été rédigé.

- Rencontre préparatoire avec les représentants syndicaux des policiers et pompiers, Québec, le 11 octobre 2011

Participants : Denis Côté (FPMQ); Yves Francoeur (FPPM); Pierre Bergeron (actuaire-conseil); Richard Carpentier (pompiers-Laval), Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants ont discuté de la démarche confiée au groupe de travail, de son contexte et de ses objectifs.

Ordre du jour joint en annexe. (Annexe 6)
Aucun compte rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

- Première rencontre plénière du groupe de travail sur les régimes de retraite, Québec, le 25 octobre 2011

Participants : Aline Laliberté, Jasmin Savard (UMQ), Gaétan Vandal (UMQ-Laval), Michel Tremblay (UMQ-Gatineau), Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Andrée Tousignant et Denis Benoît (Ville de Québec); Jacques Marleau et Alain Langlois (Ville de Montréal), Robert Blais (actuaire-conseil, Montréal); Erika Desjardins-Dufresne (FQM), André Grandchamps, Michel Côté (SFMM); Denis Côté (FPMQ); Yves Francoeur (FPPM); Denis Pépin (SPQ-FTQ); François Lamoureux (CSN), Nathalie Joncas (actuaire-conseil CSN); Frantz Élie (cols bleus- Montréal); Gaétan Verreault et Jean Gagnon (SFMQ); Line Courchesne (actuaire-conseil SAIINC); Richard Ouimet (SCSFL); Sylvain Pilon (SCFP); Pierre Bergeron (actuaire-conseil); Richard Carpentier (pompiers-Laval), Mario Marchand, Geneviève Chabot et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier, Yvon Bouchard et Jérôme Unterberg (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants ont pris connaissance des informations déposées par la RRQ et le MAMROT sur la situation financière des régimes municipaux et sur l'évolution des dépenses qui en découlent pour les municipalités. Ils ont également conduit une discussion préliminaire sur les mesures susceptibles de stabiliser le coût des régimes municipaux qu'il y aurait lieu que le groupe de travail examine, notamment, le régime à « prestations cibles ».

Ordre du jour joint en annexe. (Annexe 7)
Aucun compte rendu n'a été rédigé.

- Seconde rencontre plénière du groupe de travail sur les régimes de retraite, Québec, le 13 décembre 2011

Participants : Aline Laliberté, Jasmin Savard (UMQ), Gaétan Vandal (UMQ-Laval), Michel Tremblay (UMQ-Gatineau), Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Andrée Tousignant (Ville de Québec); Jacques Marleau (Ville de Montréal), Robert Blais (actuaire-conseil, Montréal); Erika Desjardins-Dufresne (FQM), André Grandchamps, Michel Côté (SFMM); Denis Côté (FPMQ); Yves Francoeur (FPPM); Denis Pépin (SPQ-FTQ); François Lamoureux (CSN), Nathalie Joncas (actuaire-conseil CSN); Frantz Élie (cols bleus- Montréal); Gaétan Verreault; Jean Gagnon (SFMQ); Line Courchesne (actuaire-conseil SAIINC); Richard Ouimet (SCSFL); Sylvain Pilon (SCFP); Pierre Bergeron (actuaire-conseil), Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier, Yvon Bouchard (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants ont discuté des mesures permettant de stabiliser le coût des régimes de retraite municipaux qui seraient susceptibles d'être mises en application rapidement. Ils ont convenu que certaines de ces mesures devraient faire l'objet d'un examen plus détaillé par un sous-comité technique composé des actuaires participant au groupe de travail. Enfin, la RRQ a fait le point sur la démarche d'examen des modalités d'un régime à prestations cibles, conduite dans le cadre d'un autre groupe de travail regroupant des intervenants du secteur privé.

Ordre du jour joint en annexe. (Annexe 8.1)
Une note du 16 décembre 2011 tenant lieu de compte rendu est jointe en annexe. (Annexe 8.2)

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

- Première rencontre du sous-comité technique, Montréal, le 3 février 2012

Participants : Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Jacques Marleau et Robert Blais (Ville de Montréal); M. Gélinas (Normandin-Beaudry), C. St-Aubin et Line Courchesne (SAIINC), Nathalie Joncas (CSN); Pierre Bergeron (ACBA), S. Pilon (SCFP), Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Simon Lantier (MAMROT).

Sujets abordés : Les participants se sont penchés sur les modalités de quatre mesures envisagées, soit la comptabilité séparée du service passé et du service futur, la constitution de réserves à des fins spécifiques, la modification des règles de rétroactivité des ajustements de cotisations et l'assouplissement de la règle du 50 % applicable au financement des rentes.

Aucun ordre du jour ni compte rendu n'a été rédigé.

7. Présentation de l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU) au congrès de l'UMQ

- Réunion : Québec, le 5 mai 2011

Participant : Marie-Lise Côté (MAMROT).

Sujets abordés : Présentation du contenu de l'avant-projet de loi.

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

8. Rencontre technique sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) avec l'UMQ

- Réunion : Québec-Montréal (visioconférence), le 18 mai 2011

Participants : Peggy Bachman et Jasmin Savard (UMQ), Marie-Lise Côté et Sylvain Boucher (MAMROT).

Sujets abordés : Réception des commentaires relativement à l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU).

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

9. Rencontre technique sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) avec l'UMQ

- Réunion : Québec-Montréal (visioconférence), le 16 août 2011

Participants : Représentants de l'UMQ, Marie-Lise Côté (MAMROT).

Sujets abordés : Discussions et propositions de modifications entourant le contenu de l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU).

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

10. Présentation de l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU) au congrès de la FQM

- Réunion : Québec, le 29 septembre 2011

Participant : Marie-Lise Côté (MAMROT).

Sujets abordés : Présentation des choix ministériels entourant le futur projet de loi.

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

11. Rencontre technique sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) avec l'UMQ, la FQM, la Ville de Montréal et la Ville de Québec

- Réunion : Québec, le 12 octobre 2011

Participants : Anne Bourget, Nicolas Fleury, Farid Harouni (FQM); Peggy Bachman, Jasmin Savard (UMQ); Véronique Belpaire, Jean-Claude Cayla (Ville de Montréal); Isabelle Chouinard, Denis Jean (Ville de Montréal), Jacques Boivin, Alain Caron, Marie-Lise Côté, Jean-Philippe Côté (MAMROT).

Sujets abordés : Présentation des principaux changements envisagés à l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU) en vue du dépôt du projet de loi du même nom.

Aucun ordre du jour ni compte-rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 46

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2011-2012.

12. Rencontre de la Table Québec-municipalités

Voir les fiches *Demande de renseignements particuliers* : RP 37 et RP 40.

13. Rencontre de la Table jeunes et démocratie municipale

Voir les fiches *Demande de renseignements particuliers* : RP 44 et RP 40.

14. Rencontre de la Table partenaires — femmes et politique municipale

Voir les fiches *Demande de renseignements particuliers* : RP 44 et RP 40.

15. Rencontre du comité sur les règles d'adjudication des contrats municipaux

Voir la fiche *Demande de renseignements particuliers* : RP 40.

16. Rencontre du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau municipaux

Voir la fiche *Demande de renseignements particuliers* : RP 40.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT 2007-2013
RENCONTRE DE LA TABLE DE NÉGOCIATION

Le mardi 21 février 2012 à 13h30

Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec
Salle 1.12 (MFQ, 8 rue Cook, 1^{er} étage)

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, lecture de l'ordre du jour et addition de nouveaux sujets
2. Présentation de la note d'information concernant la démarche proposée et les éléments à considérer en vue du renouvellement de l'Entente
3. Discussion sur les sujets suivants :
 - démarche et organisation des travaux
 - éléments à aborder dans le cadre des travaux
4. Calendrier des rencontres (février à juin 2012)
5. Varia

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT 2007-2013 :
1^{ère} rencontre de la table de négociation**

Date de la rencontre : 21 février 2012 (au MAMROT)

Date du compte-rendu : 12 mars 2012

Étaient présents :

Membres de la table de négociation :

Peggy Bachman (UMQ)
Ann Bourget (FQM)
Robert Lamontagne (Ville de Montréal)
Alain Marcoux (Ville de Québec)

Jérôme Unterberg (MAMROT)
Marc Grandisson (MFQ)

Observateurs :

Nicolas Fleury (FQM)
Jasmin Savard (UMQ)
Érika Desjardins-Dufresne (FQM)
Jean-François Leclaire (Ville de Montréal)
Pierre Godin (Ville de Montréal)
Nathalie Prud'homme (Ville de Québec)

Bernard Guay (MAMROT)
Geneviève Camiré, secrétaire
(MAMROT)

1. INTRODUCTION

L'objectif de cette première rencontre de la table de négociation était de déterminer les questions qu'elle souhaite voir examiner par le groupe de travail technique et de fixer un calendrier préliminaire des travaux d'ici l'été 2012.

Les représentants du MAMROT commentent le document intitulé : « Note d'information à la table de négociation », du 10 février 2012, qui décrit la démarche et l'organisation des travaux et esquisse la liste des sujets à aborder au cours de la démarche (voir en annexe)

Ils remettent également aux autres participants la liste des personnes désignées pour participer à la table de négociation et au groupe de travail technique, avec leur adresse courriel (voir en annexe)

2. QUESTIONS À ABORDER DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE

Les participants ont indiqué qu'ils souhaitaient que les éléments suivants soient pris en considération dans les travaux du groupe technique.

La représentante de l'UMQ a indiqué que :

- Il y aurait lieu de réitérer les fondements de l'Entente 2007-2013, notamment la reconnaissance du rôle des instances municipales comme moteurs du développement économique, social et culturel du Québec et la volonté commune d'aborder dans un esprit de partenariat les relations et les façons de faire et de doter les municipalités de revenus prévisibles et stables.
- Le respect de l'engagement de l'Entente 2007-2013 concernant l'atteinte en 2014 d'un remboursement à 100 % de la TVQ constitue une priorité pour l'UMQ, ainsi que la suite à donner à la disposition portant sur les mécanismes permettant de considérer les montants versés comme des revenus généraux, plutôt qu'en déduction des dépenses;
- Il y aurait lieu de se pencher sur la simplification des règles entourant le calcul des compensations tenant lieu de taxes dans le but

d'atteindre réellement des compensations à 100 %. Ainsi, la mesure de bonification ne devrait plus constituer une enveloppe fermée, mais suivre l'évolution des valeurs, comme le reste des compensations

- La question du TGT pondéré servant à neutraliser l'effet sur les compensations de l'évolution différente de la valeur des immeubles imposables et de celle des immeubles compensables continue de faire partie des préoccupations de l'UMQ
- Le réexamen des mesures existantes de l'Entente 2007-2013 devrait disposer rapidement des cas où il n'apparaît pas opportun de les remettre en cause (ex : taxe 9-1-1, décrets imposés aux exploitants de carrières et de sablières, contribution des entreprises vertes de la collecte sélective)
- Il faudrait statuer sur la question des infrastructures et celle de la diversification des revenus.

La représentante de la FQM a indiqué que :

- Les travaux devraient se pencher sur les éléments qui exercent une pression sur les finances municipales, notamment les transferts de responsabilités.
- Les travaux devraient également tenir compte des particularités des petites municipalités (moins de 5 000 habitants).
- Les moyens pouvant permettre aux municipalités de bénéficier de façon plus importante des retombées de l'exploitation des ressources naturelles dans leur région constituent une priorité pour la FQM.
- La possibilité de majorer les sommes allouées à certaines des mesures de l'Entente 2007-2013 (péréquation, compensation pour les terres publiques, subvention tenant lieu d'un accès aux redevances) devrait être envisagée.
- La question du traitement fiscal des immeubles de production d'électricité (qui ne paient généralement pas de taxes municipales) fait partie des préoccupations de la FQM.
- Les mesures examinées devraient être structurantes sur le plan du développement régional. Ainsi, des mesures telles que la gestion des terres publiques par les MRC devraient être examinées.

Le représentant de la Ville de Montréal a indiqué que la nouvelle entente devrait établir les bases d'un partage de la richesse liée à la croissance économique entre le gouvernement et les municipalités. Il a aussi indiqué qu'il partageait la préoccupation de l'UMQ concernant l'engagement d'un remboursement de la TVQ à 100 % à titre de revenus généraux. Il souligne également l'importance pour Montréal de la contribution aux équipements scientifiques (aide aux équipements métropolitains).

Selon, le représentant de la Ville de Québec, il y a lieu, dans un premier temps, de dresser le bilan de l'Entente actuelle et d'évaluer si sa reconduction telle quelle serait satisfaisante, ou s'il y a lieu de modifier, voire d'éliminer, certaines mesures et d'en ajouter d'autres.

Les représentants municipaux soulignent les limites de l'exercice, tant que le cadre financier gouvernemental ne sera pas connu.

Les représentants du gouvernement ont souligné les aspects suivants :

- La question des infrastructures et celle des régimes de retraite devraient être traitées distinctement du renouvellement de l'Entente 2007-2013, même si elles constituent des éléments de contexte dont on ne peut faire abstraction
- En ce qui a trait aux transferts de responsabilités, il n'y a pas eu, depuis plusieurs années, de véritables transferts (au sens où le gouvernement cesserait de s'acquitter de certaines tâches et les confierait aux municipalités), mais plutôt un rehaussement des normes portant sur la qualité des services, qui ont un effet autant sur les dépenses du gouvernement que sur celles des administrations locales.

- L'option de considérer les remboursements de TVQ comme des revenus généraux est impossible dans le cadre d'une mesure consistant en un remboursement des taxes effectivement payées par chaque organisme municipal, en raison des contraintes posées par l'harmonisation TPS-TVQ et considérant que cela supposerait de légiférer contre les règles comptables généralement reconnues.
- Il est difficile pour le gouvernement de fixer le cadre financier dès maintenant. L'exercice doit se faire en deux phases : un bilan des mesures actuelles et un inventaire des problématiques pouvant justifier de nouvelles mesures, dans un premier temps, puis un tri des mesures à retenir et une détermination des sommes à y allouer dans un second temps, une fois le cadre financier établi,
- Il apparaît souhaitable, compte tenu de l'ampleur de l'aide accordée par le gouvernement aux municipalités, que la question des contreparties pouvant leur être demandées soit abordée. La forme de telles contreparties reste à déterminer (critère de performance, obligation d'affecter des sommes à certaines fins, etc), mais il est clair que cela ne vise pas à multiplier les redevances de compte, dont la sédimentation constitue déjà un problème pour les municipalités actuellement.

Les représentants municipaux manifestent des inquiétudes sérieuses concernant cette question des contreparties et demandent que le gouvernement précise ses intentions rapidement.

3. ORGANISATION DES TRAVAUX ET SUITE DE LA DÉMARCHE

Il est prévu que le groupe de travail technique procède, d'ici la deuxième semaine d'avril 2012 à :

- Une revue de la situation du financement des organismes municipaux
- Un bilan de l'Entente 2007-2013 et des mesures qu'elle prévoit
- L'identification de l'intention du gouvernement et des représentants municipaux de reconduire ou non ces mesures ou de les bonifier.
- Un premier survol des enjeux pouvant conduire à envisager de nouvelles mesures.

Pour soutenir les discussions, une fiche de réflexion sera préparée par le MAMROT pour chacune des mesures de l'Entente 2007-2013 et pour les divers enjeux à examiner.

Le groupe technique devra tenir, au cours de mars et de la première semaine d'avril, environ trois réunions et faire rapport de ses travaux à la table de négociation au cours d'avril 2012. Il est entendu que le rapport que fera le groupe technique reflètera la position de tous les participants. Le nombre de réunions de la table de négociation et du groupe technique à prévoir par la suite sera déterminé ultérieurement, l'objectif étant de pouvoir faire le point sur l'avancement de la démarche lors de la TQM du 1^{er} juin 2012. Le calendrier d'ici l'été 2012 serait donc le suivant :

Mars – début avril 2012	3 réunions du groupe de travail technique
Avril 2012	Rencontre de la table de négociation administrative
	Réunions du groupe de travail technique, au besoin
Mai 2012	Rencontre de la table de négociation administrative
	Rencontre de la table de négociation plénière
1 ^{er} juin 2012	Rencontre de la TQM

Un tableau présentant ce calendrier et indiquant les dates déjà déterminées est joint en annexe.

Concernant la table de négociation, il est convenu de distinguer la table de négociation administrative (TNA), composée des représentants administratifs désignés par les organismes participants, et la table plénière (TNP), à laquelle participeront également les élus désignés par les organismes. Cette dernière ne se réunirait que lorsque les travaux seraient suffisamment avancés pour que l'on puisse dégager des constats et des orientations.

ANNEXES

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT 2007-2013

CALENDRIER DES RENCONTRES

PHASE 1 : DISCUSSIONS TECHNIQUES AVEC LES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

FÉVRIER 2012						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	TNA	28	29	TQM	

MARS 2012						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
			GTT (pm)		GTT (am)	
25	26	27	28	29	30	31
			GTT (pm)			

AVRIL 2012						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
					Vendredi saint	
8	9	10	11	12	13	14
Pâques	Lundi de Pâques			TNA		
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2012						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
	Fête des Patriotes					
27	28	29	30	31		

JUIN 2012						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
					TQM	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
Fête nationale Québec						

- TQM : Table Québec-Municipalités
- TNA : Table de négociation administrative
- TNP : table de négociation plénière
- GTT : Groupe de travail technique
- S-GTT : Sous-groupe de travail technique

Le 12 mars 2012

**REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES PARTICIPANT
À LA DÉMARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE 2007-2013**

	TABLE DE NÉGOCIATION	GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
<p>Union des municipalités du Québec (UMQ) 680, rue Sherbrooke Ouest Bureau 680 Montréal (Québec) H3A 2M7 Tél. : 1 514 282-7700</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Éric Forest Président eforest@umq.qc.ca • Madame Peggy Bachman * Directrice générale pbachman@umq.qc.ca • Monsieur Jasmin Savard Directeur des politiques jsavard@umq.qc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Joël Bélanger Conseiller aux politiques jbelanger@umq.qc.ca <p>* c.c Madame Esther Berryman eberryman@umq.qc.ca</p>
<p>Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) 2954, boul. Laurier Bureau 560 Québec (Québec) G1V 4T2 Tél. : 418 651-3343</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Bernard Généreux Président bgeneveux@fqm.ca • Monsieur Richard Lehoux Vice-président rlehoux@fqm.ca • Madame Ann Bourget ** Directrice générale sproulx@fqm.ca • Monsieur Nicolas Fleury Coordonnateur du secteur recherche et politiques (observateur) nfleury@fqm.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Nicolas Fleury Coordonnateur du secteur recherche et politiques nfleury@fqm.ca • Madame Érika Desjardins-Dufresne Conseillère en recherche et politiques eddufresne@fqm.ca <p>** c.c Madame Suzanne Proulx sproulx@fqm.ca</p>
<p>Ville de Montréal Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6 Tél. : 1 514 872-0589 (Direction générale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Michael Applebaum Président, Comité exécutif Responsable des questions fiscales et budgétaires 514-872-1191 mapplebaum@ville.montreal.qc.ca • Monsieur Robert Lamontagne*** Directeur du Service des finances rolamontagne@ville.montreal.qc.ca • Monsieur Jean-François Leclair Directeur planification et expertise financière Service des finances (observateur) jleclair@ville.montreal.qc.ca • Monsieur Pierre Godin Directeur de la planification stratégique Direction générale (observateur) pierre.godin@ville.montreal.qc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Sylvain Gouin Chef de la Division planification budgétaire Service des finances sgouin@ville.montreal.qc.ca • Monsieur Pierre Godin Directeur de la planification stratégique Direction générale pierre.godin@ville.montreal.qc.ca • Monsieur Jean Labrecque Conseiller en planification budgétaire Services des finances jean.labrecque@ville.montreal.qc.ca <p>*** c.c Madame Johanne Cloutier jjcloutier@ville.montreal.qc.ca</p>
<p>Ville de Québec Hôtel de ville 2, rue des Jardins Québec (Québec) G1R 4S9 Tél. : 418 641-6373 (Direction générale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Richard Côté Vice-président, Comité exécutif richard-c.cote@ville.quebec.qc.ca • Monsieur François Picard Substitut francois.picard@ville.quebec.qc.ca • Monsieur Alain Marcoux**** Directeur général alain.marcoux@ville.quebec.qc.ca • Madame Nathalie Prud'homme Observatrice nathalie.prudhomme@ville.quebec.qc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean Mignault Directeur de la Division des revenus jean.mignault@ville.quebec.qc.ca <p>****c.c. Céline Émond celine.emond@ville.quebec.qc.ca</p>
<p>Ministère des Finances (MFQ) 12, rue Saint-Louis Québec (Québec) G1R 5L3 Tél. : 418 644-7440 (Marc Grandisson)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Marc Grandisson Directeur général des relations intergouvernementales marc.grandisson@finances.gouv.qc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Caroline Beauregard Directrice des politiques locales et autochtones caroline.beauregard@finances.gouv.qc.ca
<p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jérôme Unterberg Sous-ministre adjoint aux politiques jerome.unterberg@mamrot.gouv.qc.ca • Monsieur Bernard Guay Directeur général de la fiscalité (observateur) bernard.guay@mamrot.gouv.qc.ca • Monsieur Pierre Lambert (secrétaire) pierre.lambert@mamrot.gouv.qc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Bernard Guay Directeur général de la fiscalité bernard.guay@mamrot.gouv.qc.ca • Madame Geneviève Camiré genevieve.camire@gouv.qc.ca • Monsieur Pierre Lambert (secrétaire) pierre.lambert@mamrot.gouv.qc.ca

NOTE D'INFORMATION À LA TABLE DE NÉGOCIATION

Direction générale de la fiscalité

DATE : Le 10 février 2012

OBJET : Renouvellement de l'Entente de partenariat 2007-2013 :
démarche proposée et éléments de discussion

1. CONTEXTE

L'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités arrivera à échéance le 31 décembre 2013 et il a été convenu d'entreprendre les discussions visant à son renouvellement au début de 2012. La présente note vise à soumettre à la table de négociation une proposition quant au déroulement de la démarche, à l'organisation des travaux et aux questions à aborder.

2. DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Pour faire en sorte qu'un accord soit conclu à temps pour que les municipalités puissent en tenir compte dans la préparation de leurs budgets de l'année 2014, l'objectif serait d'en arriver à un accord au plus tard au printemps 2013. Dans ce contexte, le calendrier envisagé s'établit comme suit :

➤ Rencontre initiale sur le plan de travail	Février 2012
➤ Discussions techniques avec les représentants municipaux	Février -juillet 2012
➤ Négociation de la nouvelle entente avec les représentants municipaux	Octobre 2012 – février 2013
➤ Approbation de l'entente	Mars 2013
➤ Préparation de la mise en œuvre de la nouvelle entente	À compter d'avril 2013
➤ Dépôt des budgets municipaux 2014	Automne 2013

Comme lors des discussions conduites en vue de l'Entente 2007-2013, la responsabilité de la démarche est répartie entre une table de négociation et un groupe de travail technique.

La table de négociation est composée de représentants du ministère des Finances (MFQ), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec. Pour l'étape du printemps 2012, la table de négociation aurait la responsabilité de convenir des questions devant faire l'objet d'un examen par le groupe de travail technique. Elle se réunirait périodiquement (par exemple, 3 ou 4 fois d'ici l'été 2012) pour suivre l'évolution des travaux et discuter des résultats.

Le groupe de travail technique, composé de représentants des organismes participant à la table de négociation, sera chargé, sous la supervision de cette dernière, de réaliser les travaux préalables à la conclusion d'une nouvelle entente. Le groupe de travail technique pourra constituer des sous-groupes pour se pencher sur certains sujets et, au besoin, s'ajouteront des représentants d'autres ministères, comme le Ministère des transports (MTQ) et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

3. ASPECTS ABORDÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX

3.1 Éléments de contexte à prendre en considération

- Orientations gouvernementales

L'examen des mesures à prévoir dans la nouvelle entente, incluant la reconduction éventuelle des mesures prévues par l'Entente 2007-2013 ou reliées à celles-ci, devra tenir compte de leur compatibilité avec les orientations gouvernementales dans des domaines comme l'occupation du territoire, le développement durable, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

- Situation budgétaire du gouvernement du Québec et fardeau fiscal global des contribuables

Les montants qui seront éventuellement prévus par la nouvelle entente devront tenir compte des contraintes posées par le cadre budgétaire gouvernemental supposant l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2014. De même, les mesures financières et fiscales prévues par l'entente devront tenir compte de l'objectif de limitation de l'augmentation du fardeau fiscal global des contribuables québécois.

- Situation du financement municipal

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de l'Entente 2007-2013, il faudra faire le point sur le financement des municipalités :

- évolution des dépenses, poids relatif des activités;
- évolution des revenus, poids relatif des diverses sources;
- situation financière et endettement;
- aide gouvernementale.

3.2 Mesures à examiner

La table de négociation fournira des indications sur les questions qu'il souhaite que le groupe de travail technique examine. Par la suite, ce dernier fera le bilan des mesures de l'Entente 2007-2013, ainsi que des autres mesures d'aide qui y sont reliées directement ou indirectement, et examinera, pour chacune d'entre elles, la possibilité de les abolir, de les reconduire, ou de les modifier. Le groupe technique examinera également les mesures susceptibles d'être ajoutées en raison de demandes municipales ou d'orientations gouvernementales. Le tri des mesures à retenir serait cependant fait ultérieurement, à l'étape de la négociation.

Les éléments qui suivent pourraient faire partie, avec d'autres que la table de négociation voudrait ajouter, de ceux qu'aura à examiner le groupe de travail technique.

- Mesures financières de l'Entente 2007-2013 et mesures reliées

- remboursement de la TVQ;
- compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics (incluant les compensations de base et la mesure de bonification);
- compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques;
- subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles ;
- péréquation;
- aide aux MRC (incluant le montant prévu dans l'Entente et le montant hors de l'enveloppe de l'Entente);
- aide aux équipements métropolitains de la CMM;
- aide à la Ville de Québec.

- **Autres mesures de l'Entente 2007-2013 et mesures liées**
 - taxation des centrales thermiques;
 - taxe pour le 9-1-1;
 - droits aux exploitants de carrières et de sablières;
 - pleine taxation des sociétés d'État du secteur de la culture;
 - compensation à 100 % des coûts de la collecte sélective;
 - partage des redevances à l'élimination des matières résiduelles;
 - aide à la Ville de Québec.

- **Autres mesures**
 - mesures demandées par les représentants municipaux ;
 - mesures et attentes proposées par le gouvernement.

Source :

Direction générale de la fiscalité / MAMROT (DGF 2 14 4 1 / JFRA2012-0008)

**Les régimes de retraite municipaux
Rencontre entre le MAMROT et les représentants municipaux**

Ordre du jour

**Le mercredi 11 mai (2011)
De 10h à 12h**

I. Les principaux enjeux liés aux régimes de retraite municipaux

- a) La crise financière de 2008
- b) Le resserrement des hypothèses actuarielles
- c) L'effet des changements démographiques
- d) Pression sur les besoins de main-d'œuvre

II. Les solutions possibles

- a) Le respect des droits acquis
- b) Un meilleur partage du coût des régimes
- c) La mise en place d'un régime «cible» plutôt qu'un régime de type «prestations déterminées» traditionnel
- d) Autres solutions

III. Autres enjeux connexes

- a) Écarts entre les déboursés et la taxation
- b) L'interaction entre la PED, les clauses bancaires et l'émission d'obligations municipales
- c) Les transferts inter-régimes et les paiements en solvabilité

IV. Mise en application des solutions

- a) Les limites du processus de négociation et de l'arbitrage
- b) Les autres options

V. Les prochaines étapes

VI. Varia

**Les régimes de retraite municipaux
Rencontre entre le MAMROT, la RRQ et les représentants
municipaux**

Ordre du jour

**Le mercredi 11 mai (2011)
De 13h à 16h**

I. Introduction – Situation financière des régimes de retraite municipaux

II. Les avenues de solution

- a) Mesures d'allègement aux règles de financement
- b) Révision des régimes (bénéfices, partage des coûts, etc.)
- c) L'instauration du régime «cible» dans le secteur municipal

III. Autres enjeux connexes

IV. Les prochaines étapes

- a) Implication des syndicats et des retraités
- b) Démarche en parallèle avec le secteur privé

V. Varia

**GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
SUR LES AJUSTEMENTS FISCAUX POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE**

Réunion du 20 juin 2011

.....
HEURE : 13h00 à 16h30

LIEU : Bureau du MAMROT à Montréal
800, rue du Square-Victoria (Tour de la Bourse, 3^{ième} étage, bureau 3.10)
La réunion a lieu dans la salle 2.16 au 2^{ième} étage

PARTICIPANTS :

Aline Laliberté	UMQ
Érika Desjardins-Dufresne	FQM
Janick Lemieux	AGFMQ
À déterminer	COMAQ
Jacques Marleau	Ville de Montréal
Yves Courchesne	Ville de Québec
Sylvie Monette	Ville de Laval
Michel Tremblay	Ville de Gatineau
Christine Tremblay	Ville de Saguenay
Marcel Rodrigue	Ville de Lévis
Serge Blouin	Ville de Trois-Rivières
Daniel Lafrenière	AON Hewitt
Gino Girard	Morneau Shepell
Dominic Déry	Normandin-Beaudry
Jean-Philippe Tremblay	DGF - MAMROT
Yvon Bouchard	DGFM - MAMROT

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présentation des participants
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Objectif de la réunion
4. État de la situation sur les mesures d'allègement fiscales actuelles
5. Consolidation des déficits à compter du 31 décembre 2011
6. Réserve pour provision pour écarts défavorables à compter du 31 décembre 2012
7. Tendance en matière de normalisation comptable
8. Gestion des liquidités
9. Autres
 - 9.1
 - 9.2
10. Prochaines étapes
11. Fin de la réunion

COMPTE RENDU DE RÉUNION**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES AJUSTEMENTS FISCAUX
POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE****DATE:** Le 20 juin 2011**ENDROIT:** Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Direction générale des finances municipales (DGFM)
800, rue du Square-Victoria (Tour de la Bourse), Montréal
Salle 2.16**HEURE:** 13h00 à 16h30**ÉTAIENT PRÉSENTS:** Madame Aline Laliberté (UMQ)
Madame Érika Desjardins-Dufresne (FQM), par téléphone
Madame Janick Lemieux (AGFMQ)
Monsieur Jacques Lemieux (COMAQ)
Monsieur Jacques Marleau (Ville de Montréal)
Monsieur Yves Courchesne (Ville de Québec)
Madame Sylvie Monette (AGFMQ)
Madame Christine Tremblay (Ville de Saguenay)
Madame Brigitte Vachon (Ville de Lévis)
Monsieur Stéphane Blouin (Ville de Trois-Rivières)
Monsieur Daniel Lafrenière (AON Hewitt)
Monsieur Gino Girard (Morneau Shepell)
Monsieur Dominic Déry (Normandin-Beaudry)
Monsieur Yvon Bouchard (MAMROT), secrétaire
Monsieur Claude Brochet (MAMROT)
Monsieur Jean-Philippe Tremblay (MAMROT)**ÉTAIT ABSENT:** Monsieur Michel Tremblay (Ville de Gatineau)**COPIE À:** Monsieur Jean Monfet, directeur général des finances municipales
Monsieur Bernard Guay, directeur général de la fiscalité municipale

	COMPTE RENDU	ACTION PAR
1.	<p>MOT DE BIENVENUE</p> <p>M. Bouchard souhaite la bienvenue aux participants, lesquels se présentent à tour de rôle.</p>	
2.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>M. Bouchard présente le projet d'ordre du jour et celui-ci est accepté tel quel par les participants.</p>	
3.	<p>OBJECTIF DE LA RÉUNION</p> <p>Afin de bien situer le but de la réunion, M. Bouchard explique d'où origine la création du présent groupe de travail et les grandes lignes du projet de mandat transmis aux participants. L'objectif de la réunion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ faire le point sur les mesures d'allègement actuelles ; ▪ entrevoir s'il y a un besoin pour de nouvelles mesures en fonction des nouvelles règles de financement à venir (consolidation des déficits et PED) et compte tenu de la tendance en normalisation comptable ▪ discuter des solutions possibles pour optimiser la gestion des excédents de trésorerie. <p>M. Tremblay informe les participants concernant le groupe de travail à être créé avec la Régie des rentes du Québec (RRQ) et devant porter sur le volet réglementaire. L'objectif de ce groupe de travail sera de développer une proposition de nouvelles modalités pour les régimes de retraite. Ce qui est pressenti est la possibilité de poursuivre un régime de retraite existant de manière à ce que les services courants à compter d'une date donnée soient établis selon de nouvelles modalités (prestations cibles, coût partagé ou un hybride de ces alternatives). La RRQ veut pouvoir proposer ces nouvelles modalités autant pour le secteur privé que pour le secteur municipal. Elle prévoit commencer les travaux de consultation d'abord pour le secteur privé en juillet. Les travaux pour le secteur municipal suivront un peu plus tard, probablement à la fin août.</p>	
4.	<p>ÉTAT DE SITUATION SUR LES MESURES D'ALLÈGEMENT ACTUELLES</p> <p>Deux documents ont été transmis au préalable aux participants : une analyse pour les 10 grandes villes et un tableau sur l'utilisation de la mesure d'allègement pour la crise financière 2008.</p> <p>M. Tremblay en présente les grandes lignes. Il y est indiqué que plus d'une vingtaine d'organismes municipaux (selon les rapports financiers 2010 déposés à date), dont 7 des 10 grandes villes, ont utilisé la mesure pour la crise financière 2008. M. Marleau mentionne que la Ville de Montréal prévoit commencer à utiliser la mesure en 2011. Mme Tremblay mentionne que la Ville de Saguenay a utilisé la mesure de financement à long terme des</p>	

COMPTE RENDU	ACTION PAR
<p>cotisations.</p> <p>Les participants trouvent l'information présentée par le ministère très intéressante. Ils suggèrent que les tableaux soient tenus à jour d'année en année, ce qui permettra de suivre l'évolution de l'utilisation des mesures d'allègement et de s'assurer du respect des balises et des modalités. Il est répondu que c'est l'intention du ministère.</p> <p>M. Bouchard explique que les données relatives aux écarts de trésorerie proviennent d'une analyse détaillée faite à partir des rapports financiers des 10 grandes villes et de leurs sociétés de transport en commun. Dès que toutes les grandes villes auront produit leur rapport financier 2010, il validera l'analyse détaillée auprès des trésoriers de ces organismes.</p> <p>Les participants en profitent pour donner la date de leur évaluation actuarielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 31 décembre 2009 : villes de Montréal (pour quelques régimes importants), Laval, Gatineau, Saguenay, Lévis et Trois-Rivières; ▪ 31 décembre 2010 : villes de Montréal (pour la plupart des régimes), Québec, Longueuil et Sherbrooke. <p>Certains participants se seraient attendus à ce que plus de grandes villes soient en excédent, et non seulement celles qui n'ont pas ou ont peu utilisé la mesure d'allègement pour la crise financière 2008. Suite aux évaluations au 31 décembre 2009 ou 2010, les cotisations vont augmenter, ce qui amènerait à court et moyen terme une réduction des excédents de trésorerie ou un accroissement des insuffisances de trésorerie. Par contre, d'après leurs analyses stochastiques prenant en compte les effets des nouvelles règles de financement à venir, on assisterait à long terme à un retour aux excédents de trésorerie. Ceux-ci croîtraient sans cesse et revêtraient donc un caractère permanent.</p> <p>Il est mentionné qu'un des facteurs pouvant engendrer des écarts de trésorerie a trait à la sensibilité des hypothèses actuarielles et au fait que celles-ci soient différentes entre l'approche comptable et l'approche de capitalisation. Notamment, le taux de rendement est diminué aux fins de la capitalisation d'une marge sécuritaire (souvent de 0,25 %), ce qui n'est habituellement pas le cas aux fins de la comptabilisation (sauf pour quelques municipalités comme la Ville de Montréal).</p> <p>Les participants conviennent que le fardeau fiscal actuel des régimes de retraite municipaux découlent en bonne partie du fait que les gains actuariels importants réalisés antérieurement, particulièrement dans les années 1990, n'ont pu être engrangés à cause du seuil maximal d'excédent de 10 % fixé par le fisc. Les municipalités se sont alors vu forcées de brader ces gains en bonifications ou congés de cotisations.</p> <p>Des participants mentionnent qu'il ne faut s'attendre à régler le fardeau fiscal au moyen des seules mesures d'allègement. Il faut aussi s'attaquer à la source du problème, soit aux bénéficiaires qui sont souvent plus généreux dans les régimes de retraite municipaux. Il faut revoir les règles de fixation des prestations et d'âge de prise de retraite. Des participants représentant de grandes villes, notamment les villes de Québec et Montréal, ont fait part que démarches sont déjà ou seront entreprises pour y arriver. Il semble que les syndicats locaux sont plus réceptifs qu'avant à entreprendre des discussions en</p>	

	COMPTE RENDU	ACTION PAR
	<p>ce sens car ils reconnaissent le fardeau croissant pour les contribuables. Toutefois, les centrales syndicales sont encore réfractaires. Par ailleurs, certaines municipalités sont confrontées à une diminution de leur population, ce qui accentue le problème, comme dans le cas de la Ville de Saguenay.</p>	
5.	<p>CONSOLIDATION DES DÉFICITS</p> <p>D'après leurs projections, les actuaires participants sont tous d'avis que la mesure de consolidation des déficits engendrera des excédents de trésorerie permanents qui iront en croissant.</p> <p>Il est mentionné que cette mesure s'appliquera aux évaluations actuarielles à compter du 31 décembre 2011. Dans le cas des grandes villes, compte tenu que leur plus récente évaluation actuarielle antérieure à cette date aura été établie au 31 décembre 2009 ou 2010, la mesure ne s'appliquera pour elles qu'à partir de leur prochaine évaluation, soit au 31 décembre 2012 ou 2013 selon le cas. Compte tenu que les rapports d'évaluation ne peuvent être produits avant le mois de septembre subséquent, les grandes villes n'auront pas en tenir compte dans leurs prévisions budgétaires avant 2014 ou 2015. Une autre municipalité dont l'évaluation actuarielle aura été établie au 31 décembre 2011 n'aura pas à en tenir compte avant 2013. Il n'y a donc pas urgence à développer immédiatement une mesure d'allègement fiscal spécifique pour cette règle.</p> <p>Toutefois, il y a lieu de commencer à réfléchir sur les solutions possibles. Une alternative évoquée serait de convertir la mesure d'allègement pour la crise financière 2008 en une mesure permanente avec un couloir symétrique qui jouerait dans les deux sens. Les participants sont généralement d'avis qu'un encadrement avec balise demeurera nécessaire, compte tenu des fortes pressions politiques subies dans certaines municipalités pour restreindre la taxation en utilisant au maximum les mesures d'allègement permises. M. Girard suggère une certaine souplesse dans l'encadrement des mesures d'allègement pour que ça ne soit pas rigide. On pourrait, selon lui, prévoir qu'une municipalité excédant la limite établie devrait soumettre et réaliser un plan de redressement prévoyant le resserrement des règles de fixation des prestations afin de régler le problème à la source. Les universités ontariennes, soumises aux règles de solvabilité en matière de financement, utilisent une telle approche. Ainsi, elles peuvent se voir accorder une cédule de financement de solvabilité sur 10 ans moyennant un engagement de réaliser un plan de redressement.</p> <p>Une autre approche discutée serait d'avoir une mesure d'allègement globale plutôt que d'avoir une accumulation de diverses mesures. Un montant à pourvoir dans le futur global serait ajusté à chaque exercice à l'intérieur d'un couloir afin de faire en sorte que la taxation évolue de façon stable en visant à combler à long terme (sur un horizon de 15 à 20 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit la charge PCGR, • soit le financement requis plus la PED ($\approx 107\%$), • soit le financement requis uniquement ($\approx 100\%$). Il se pourrait même que cette dernière option puisse faire en sorte qu'on vise en réalité un objectif de financement d'environ 95 % compte tenu des hypothèses actuarielles différentes entre la capitalisation et la comptabilisation. 	

	COMPTE RENDU	ACTION PAR
	<p>Les participants discutent de leur préférence quant à l'alternative qui serait à privilégier sans en arriver à un consensus. Des réflexions et analyses approfondies seront nécessaires pour y arriver éventuellement. Le but à atteindre fait toutefois consensus, soit de faire en sorte que la taxation évolue de la façon la plus stable possible et de manière à satisfaire aux besoins de financement à long terme.</p>	
6.	<p>RÉSERVE POUR PROVISION POUR ÉCARTS DÉFAVORABLES</p> <p>Les participants actuaires sont tous d'avis que la réduction des cotisations d'équilibre en utilisant la moitié de la PED accumulée accentuera les excédents de trésorerie engendrés par la consolidation des déficits.</p> <p>Il est mentionné que la constitution d'une réserve pour la provision pour écarts défavorables ne s'appliquera qu'aux évaluations actuarielles à compter du 31 décembre 2012. Pour la raison évoquée au point 6, les grandes villes n'auront pas tenir compte de cette mesure dans leurs prévisions budgétaires avant 2014 ou 2015. Une autre municipalité dont l'évaluation actuarielle aura été établie au 31 décembre 2012 n'aura pas à en tenir compte avant 2014. Il n'y a donc pas urgence à développer immédiatement une mesure d'allègement fiscal spécifique pour cette règle.</p> <p>Toutefois, il y a lieu de commencer à réfléchir sur les solutions possibles selon les alternatives déjà évoquées au point 6.</p>	
7.	<p>TENDANCE EN MATIÈRE DE NORMALISATION COMPTABLE</p> <p>De la documentation sur la tendance en normalisation comptable avait été préalablement transmise aux participants. M. Bouchard en fait le portrait résumé suivant. La normalisation comptable semble s'enligner vers la présentation de la situation intégrale de capitalisation des régimes de retraite directement au bilan, ce qui augmentera la volatilité des résultats. Cette tendance est amorcée au niveau international, tel que reflétée dans l'exposé-sondage « Régimes à prestations définies » émis par l'International Accounting Standard Board (IASB) concernant les IFRS. Le Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA considère la possibilité de s'aligner sur les IFRS pour les entreprises à capital fermé. Pour sa part, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'ICCA considère aussi cette même possibilité pour le secteur public, dont les municipalités.</p> <p>Compte tenu qu'un changement en ce sens au niveau de la comptabilisation engendrerait encore plus de volatilité dans les charges PCGR, une mesure d'allègement fiscal globale serait d'autant plus intéressante. Cette tendance mérite donc d'être prise en compte dans les réflexions du groupe de travail.</p>	
8.	<p>GESTION DES LIQUIDITÉS</p> <p>M. Brochet dresse un portrait de la situation. Des liquidités sont accumulées par les municipalités sans qu'elles soient associées à des crédits budgétaires.</p>	

	COMPTE RENDU	ACTION PAR
	<p>Ces liquidités ne peuvent pas être affectées aux activités d'opération ou d'investissement en lieu et place de taxation ou de financement pour équilibrer les budgets, comme on peut le faire par exemple avec un excédent cumulé, une réserve financière ou un fonds réservé. Ces liquidités donc générées notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les excédents de la charge fiscale sur les cotisations versées aux caisses des régimes pour les régimes enregistrés de retraite ; ▪ les excédents de la charge fiscale sur les primes ou prestations versées pour les avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs ; ▪ les provisions comptables pour fermeture de site d'enfouissement, contestation de rôle d'évaluation, etc... <p>Comme souhaité par certains participants, on en peut créer un fonds de stabilisation ou une réserve financière avec ces liquidités.</p> <p>Par contre, des municipalités gèrent ces liquidités de façon efficiente en les utilisant au lieu d'encourir des emprunts temporaires en attendant de financer à long terme leurs investissements. Toutefois, cette façon de faire soulève certaines difficultés, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'impossibilité en vertu des normes comptables de capitaliser des intérêts théoriques dans les coûts d'investissement, ce qui peut avoir un impact sur le calcul des subventions dont peuvent bénéficier les municipalités; ▪ la taxation d'un secteur pour compenser le fonds général, advenant le cas. <p>Plutôt que de seulement utiliser ces liquidités en guise d'emprunts temporaires, M. Marleau propose d'aller plus loin et de les utiliser pour financer à l'interne des investissements. Des discussions ont lieu sur la faisabilité technique de cette alternative. Des pistes intéressantes sont entrevues.</p> <p>Les participants sont d'avis que cette question de gestion des liquidités mérite d'être traitée de façon prioritaire par le MAMROT. M. Brochet répond que le MAMROT analyse déjà ce volet dans le cadre d'un autre groupe de travail sur lequel siègent des représentants d'associations du milieu municipal. La proposition évoquée par M. Marleau y sera analysée.</p>	
9.	<p>AUTRES</p> <p>Aucun autre point traité.</p>	
10.	<p>PROCHAINES ÉTAPES</p> <p>Les participants en viennent à un consensus à l'effet qu'il n'y a pas urgence. D'une part, la mesure d'allègement fiscal pour la crise financière 2008 laisse encore suffisamment de marge de manœuvre aux municipalités qui en ont besoin. D'autre part, les deux nouvelles règles de financement introduites par la RRQ n'auront pas d'impact budgétaire pour les municipalités avant 2014.</p> <p>Le groupe de travail a sa raison d'être mais il n'est pas urgent de compléter les travaux pour l'automne 2011. Il faut prendre son temps et attendre les développements concernant l'autre groupe de travail avant de poursuivre les</p>	

	COMPTE RENDU	ACTION PAR
	<p>travaux en matière d'allègements ou d'ajustements fiscaux. Un échéancier précis de la poursuite des travaux sera élaboré en temps et lieu, de manière à ce que les mesures appropriées soient disponibles au plus tard en début d'automne 2013.</p> <p>Toutefois, il y a lieu de poursuivre activement les réflexions sur la gestion des liquidités, ce qui fait l'objet des travaux d'un autre groupe de travail comme mentionné au point 8. Les membres du groupe de travail technique sur les ajustements fiscaux pour les régimes de retraite seront tenus au courant des travaux de cet autre groupe de travail.</p>	
11.	<p>FIN DE LA RÉUNION</p> <p>La réunion prend fin à 16H30.</p>	

ORDRE DU JOUR

Rencontre préparatoire du 22 septembre 2011, 13H00

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Contexte et but de la démarche**

- 2. Mandat et calendrier proposé**

- 3. Autres questions relatives aux travaux**

ORDRE DU JOUR

Rencontre préparatoire du 23 septembre 2011, 9h30

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Contexte et but de la démarche**

- 2. Mandat et calendrier proposé**

- 3. Autres questions relatives aux travaux**

ORDRE DU JOUR

Rencontre préparatoire du 11 octobre 2011, 9h30

Objet : Régimes de retraite municipaux

1. Contexte et but de la démarche

2. Mandat et calendrier proposé

Autres questions relatives aux travaux

ORDRE DU JOUR

Rencontre plénière du 25 octobre 2011, 13h45

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Retour sur les rencontres préparatoires**

- 2. Situation financière des régimes de retraite et évolution de la charge fiscale**

- 3. Discussions sur les mesures à envisager**

- 4. Autres questions**

ORDRE DU JOUR

Rencontre plénière du 13 décembre 2011, 10h00

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Analyse des mesures évoquées lors de la réunion précédente**

- 2. Le point sur la formule de régime à prestations cibles examinée pour le secteur privé**

- 3. Suite de la démarche du groupe de travail**

- 4. Varia**

OBJET : GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE
MUNICIPAUX :
RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2011

DATE : 16 décembre 2011

Éléments abordés

Les représentants de la Régie des rentes du Québec (RRQ) ont présenté des fiches analysant les deux mesures évoquées lors de la réunion précédente du 25 octobre 2011, à savoir :

- mesures visant à permettre une étanchéité entre le service passé et le service futur (comptabilité séparée ou régimes liés);
- possibilité de constituer des réserves à des fins spécifiques (ex : indexation).

Ils se sont montrés disposés à recommander qu'une suite favorable soit donnée à ces mesures, sous réserve des modalités à définir et de l'accord de la direction de la RRQ quant aux ajustements que cela pourrait supposer à certaines politiques de la RRQ.

Les représentants de la RRQ ont également commenté certaines propositions formulées par l'UMQ dans sa note du 1^{er} décembre 2011 :

- mesures facilitant la rétroactivité des cotisations lors d'une modification du partage des coûts avec les participants;
- assouplissements de la règle qui prévoit que 50 % des rentes doit provenir de contributions de l'employeur, de manière à permettre des formules de partage des risques.

Ils se sont montrés d'accord pour que la possibilité de retenir ces mesures soit aussi examinée. Par contre, dans le cas d'autres mesures proposées par l'UMQ, ils ont indiqué qu'elles n'étaient pas nécessaires, en raison de ce que permettent déjà les règles actuelles (ex : montants à transférer lors du transfert de personnes entre les régimes d'un même employeur), ou qu'elles ne pouvaient être abordées à court terme, compte tenu des questions de principe qu'elles soulevaient (ex : réduction des droits acquis à la suite d'une entente patronale - syndicale, révision de la périodicité de l'assemblée des participants),

Enfin, les représentants de la RRQ ont fait le point sur la démarche d'examen des modalités d'un régime à prestations cibles en vue d'une application dans le secteur privé. Ils ont indiqué que ces travaux cheminaient normalement, mais qu'il restait encore des éléments de divergence entre les participants. Il est prévu que les dispositions concernant ce type de régime seraient rétroactives au 31 décembre 2010.

Suites à la réunion

Les participants ont accepté la proposition de la RRQ selon laquelle un comité technique, formé de spécialistes en régimes de retraite, examinerait les modalités des mesures discutées lors de la réunion du 13 décembre 2011. Cet examen pourrait être complété vers la 3^e semaine de janvier 2012 et le comité pourrait faire rapport au groupe de travail lors d'une rencontre plénière à fixer en février. Par la suite, des propositions de modifications réglementaires pourraient être élaborées et les participants au groupe de travail seraient alors consultés.

En ce qui a trait au régime à prestations cibles, il est prévu que le comité technique pourra également aborder les modalités dont pourrait être assortie l'application d'un tel régime dans le secteur municipal et que cette question serait abordée lors de la prochaine réunion plénière du groupe de travail sur les régimes de retraite municipaux.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 47

Dates, lieux et nombre de rencontres du comité sur les régimes de pension des municipalités. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que tout autre document produit par le comité depuis le début de son mandat.

1. Rencontres du groupe de travail sur les régimes municipaux et de son sous-comité technique :

- Rencontre préparatoire avec les représentants municipaux, Québec, le 22 septembre 2011.

Participants :

Municipalités : Aline Laliberté, Jasmin Savard (UMQ), Gaétan Vandal (UMQ-Laval), Michel Tremblay (UMQ-Gatineau), Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Andrée Tousignant et Denis Benoît (Ville de Québec); Jacques Marleau et Alain Langlois (Ville de Montréal) Robert Blais (actuaire-conseil, Montréal); Erika Desjardins-Dufresne (FQM)
Gouvernement : Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier et Yvon Bouchard (MAMROT);

Sujets abordés : Les participants ont discuté de la démarche confiée au groupe de travail, de son contexte et de ses objectifs.

Ordre du jour (Annexe 1)

Aucun compte rendu n'a été rédigé.

- Rencontre préparatoire avec les représentants syndicaux autres que les policiers et pompiers, Québec, le 23 septembre 2011.

Participants :

Syndicats : André Grandchamps, Michel Côté (SFMM); Denis Pépin (SPQ-FTQ); François Lamoureux (CSN), Nathalie Joncas (actuaire-conseil CSN); Frantz Élie (cols bleus-Montréal); Gaétan Verreault, Jean Gagnon (SFMQ); Line Courchesne (actuaire-conseil SAIINC); Richard Ouimet (SCSFL); Sylvain Pilon (SCFP); Pierre Bergeron (actuaire-conseil).
Gouvernement : Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier et Yvon Bouchard (MAMROT);

Sujet abordé : Les participants ont discuté de la démarche confiée au groupe de travail, de son contexte et de ses objectifs.

Ordre du jour (Annexe 2)

Aucun compte rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 47

Dates, lieux et nombre de rencontres du comité sur les régimes de pension des municipalités. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que tout autre document produit par le comité depuis le début de son mandat.

- Rencontre préparatoire avec les représentants syndicaux des policiers et pompiers, Québec, le 11 octobre 2011.

Participants :

Syndicats : Denis Côté (FPMQ); Yves Francoeur (FPPM); Pierre Bergeron (actuaire-conseil); Richard Carpentier (pompiers-Laval).
Gouvernement : Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier (MAMROT);

Sujets abordés : Les participants ont discuté de la démarche confiée au groupe de travail, de son contexte et de ses objectifs.

Ordre du jour (Annexe 3)

Aucun compte rendu n'a été rédigé.

- Première rencontre plénière du groupe de travail sur les régimes de retraite, Québec, le 25 octobre 2011.

Participants :

Municipalités : Aline Laliberté, Jasmin Savard (UMQ), Gaétan Vandal (UMQ-Laval), Michel Tremblay (UMQ-Gatineau), Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Andrée Tousignant et Denis Benoît (Ville de Québec); Jacques Marleau et Alain Langlois (Ville de Montréal), Robert Blais (actuaire-conseil, Montréal); Erika Desjardins-Dufresne (FQM)
Syndicats : André Grandchamps, Michel Côté (SFMM); Denis Côté (FPMQ); Yves francoeur (FPPM); Denis Pépin (SPQ-FTQ); François Lamoureux (CSN), Nathalie Joncas (actuaire-conseil CSN); Frantz Élie (cols bleus- Montréal); Gaétan Verreault et Jean Gagnon (SFMQ); Line Courchesne (actuaire-conseil SAIINC); Richard Ouimet (SCSFL); Sylvain Pilon (SCFP); Pierre Bergeron (actuaire-conseil); Richard Carpentier (pompiers-Laval).
Gouvernement : Mario Marchand, Geneviève Chabot et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier, Yvon Bouchard et Jérôme Unterberg (MAMROT);

Sujets abordés : Les participants ont abordé la situation financière des régimes municipaux et sur l'évolution des dépenses qui en découlent pour les municipalités. Ils ont également conduit une discussion préliminaire sur les mesures susceptibles de stabiliser le coût des régimes municipaux qu'il y aurait lieu que le groupe de travail examine, notamment, le régime à « prestations cibles ».

Ordre du jour (Annexe 4)

Aucun compte rendu n'a été rédigé.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 47

Dates, lieux et nombre de rencontres du comité sur les régimes de pension des municipalités. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que tout autre document produit par le comité depuis le début de son mandat.

- Seconde rencontre plénière du groupe de travail sur les régimes de retraite, Québec, le 13 décembre 2011.

Participants :

Municipalités : Aline Laliberté, Jasmin Savard (UMQ), Gaétan Vandal (UMQ-Laval), Michel Tremblay (UMQ-Gatineau), Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Andrée Tousignant (Ville de Québec); Jacques Marleau (Ville de Montréal), Robert Blais (actuaire-conseil, Montréal); Erika Desjardins-Dufresne (FQM)
Syndicats : André Grandchamps, Michel Côté (SFMM); Denis Côté (FPMQ); Yves Francoeur (FPPM); Denis Pépin (SPQ-FTQ); François Lamoureux (CSN), Nathalie Joncas (actuaire-conseil CSN); Frantz Élie (cols bleus- Montréal); Gaétan Verreault; Jean Gagnon (SFMQ); Line Courchesne (actuaire-conseil SAIINC); Richard Ouimet (SCSFL); Sylvain Pilon (SCFP); Pierre Bergeron (actuaire-conseil)).
Gouvernement : Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Bernard Guay, Simon Lantier, Yvon Bouchard (MAMROT);

Sujets abordés : Les participants ont discuté des mesures permettant de stabiliser le coût des régimes de retraite municipaux qui seraient susceptibles d'être mises en application rapidement. Ils ont convenu que certaines de ces mesures devraient faire l'objet d'un examen plus détaillé par un sous-comité technique composé des actuaires participant au groupe de travail. Enfin, la RRQ a fait le point sur la démarche d'examen des modalités d'un régime à prestations cibles, conduite dans le cadre d'un autre groupe de travail regroupant des intervenants du secteur privé.

Ordre du jour (Annexe 5)

Aucun compte rendu n'a été rédigé.

- Première rencontre du sous-comité technique, Montréal, le 3 février 2012

Participants :

Municipalités : Gino Girard (actuaire-conseil UMQ); Jacques Marleau et Robert Blais (Ville de Montréal); M. Gélinas (Normandin-Beaudry)
Syndicats : C. St-Aubin et Line Courchesne (SAIINC), Nathalie Joncas (CSN); Pierre Bergeron (ACBA), S. Pilon (SCFP)
Gouvernement : Mario Marchand et Pierre Bégin (RRQ); Simon Lantier (MAMROT);

Sujets abordés : Les participants se sont penchés sur les modalités de quatre mesures envisagées, soit la comptabilité séparée du service passé et du service futur, la constitution de réserves à des fins spécifiques, la modification des règles de rétroactivité des ajustements de cotisations et l'assouplissement de la règle du 50 % applicable au financement des rentes.

Aucun ordre du jour ni compte rendu n'ont été rédigés.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 47

Dates, lieux et nombre de rencontres du comité sur les régimes de pension des municipalités. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que tout autre document produit par le comité depuis le début de son mandat.

2. Membres et rémunération :

Il n'y a pas de liste fermée des membres; chaque organisme participant peut déléguer des remplaçants aux réunions. Les participants au groupe de travail ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour leur participation et leurs frais sont, le cas échéant, assumés par l'organisme qu'ils représentent.

3. Documents produits :

Le groupe de travail et son sous-comité technique n'ont eux-mêmes produit aucun document.

ORDRE DU JOUR

Rencontre préparatoire du 22 septembre 2011, 13H00

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Contexte et but de la démarche**

- 2. Mandat et calendrier proposé**

- 3. Autres questions relatives aux travaux**

ORDRE DU JOUR

Rencontre préparatoire du 23 septembre 2011, 9h30

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Contexte et but de la démarche**

- 2. Mandat et calendrier proposé**

- 3. Autres questions relatives aux travaux**

ORDRE DU JOUR

Rencontre préparatoire du 11 octobre 2011, 9h30

Objet : Régimes de retraite municipaux

1. Contexte et but de la démarche

2. Mandat et calendrier proposé

Autres questions relatives aux travaux

ORDRE DU JOUR

Rencontre plénière du 25 octobre 2011, 13h45

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Retour sur les rencontres préparatoires**

- 2. Situation financière des régimes de retraite et évolution de la charge fiscale**

- 3. Discussions sur les mesures à envisager**

- 4. Autres questions**

ORDRE DU JOUR

Rencontre plénière du 13 décembre 2011, 10h00

Objet : Régimes de retraite municipaux

- 1. Analyse des mesures évoquées lors de la réunion précédente**

- 2. Le point sur la formule de régime à prestations cibles examinée pour le secteur privé**

- 3. Suite de la démarche du groupe de travail**

- 4. Varia**

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 48

Liste des droits d'opposition auxquels se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2011-2012. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée à la ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

No de dossier de la CMQ Municipalités requérantes Date de la demande	Titre du règlement	Date de la décision CMQ
CMQ-63989 Ville de L'Ancienne-Lorette 11-07-2011	<p>Règlement R.A.V.Q. 637 : Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et de rénovation et d'aménagement aux bâtiments situés sur le site d'Expocité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.</p> <p>Règlement R.A.V.Q. 638 : Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et d'aménagement aux bâtiments situés sur le site d'Expocité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.</p> <p>Résolution CA-2011-0242 : Virement d'une somme de 50 000 \$ — contribution financière dans le cadre de la convention entre Les Œuvres de la Maison Dauphine et la Ville de Québec pour l'année 2011.</p> <p>Résolution CA-2011-0244 : Appropriation d'un montant, à même le surplus non affecté de l'agglomération de Québec pour des travaux d'immobilisations inclus au contrat d'exploitation de l'incinérateur.</p>	Trois décisions le 21 octobre 2011 (198695, 198696 et 198687) et une le 25 octobre 2011 (198702)
CMQ-64002 Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures 21-07-2011	Règlement R.A.V.Q. 586 – Règlement de l'agglomération sur des travaux et des démarches préparatoires à l'implantation de centres de traitement des matières organiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.	Désistement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 25 octobre 2011

CMQ-63989

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 21 octobre 2011.

CONSIDÉRANT l'article 115 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté, le 5 juillet 2011, le Règlement R.A.V.Q. 637 intitulé : *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et d'aménagement aux bâtiments situés sur le site d'Exposité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*;

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2011, la Ville de L'Ancienne-Lorette a fait connaître à la Commission son opposition à ce règlement aux termes de la résolution numéro 200-11 adoptée le 28 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a donné aux municipalités la possibilité de présenter leurs observations respectives, ce qu'elles ont fait;

CONSIDÉRANT QUE l'opposition formulée par la Ville de L'Ancienne-Lorette contient essentiellement les motifs suivants :

- Le Règlement R.A.V.Q. 637 est édicté en termes généraux;
- Il ne précise pas en détail les travaux qui seront effectués et où ils seront effectués;
- Le Règlement R.A.V.Q. 637, à cause de son imprécision, « ne cadre pas dans l'esprit et la lettre » de l'article 40 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, (L.R.Q., c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec est d'avis que l'opposition est non fondée pour les motifs suivants :

- Le site d'Exposité remplit les conditions de l'article 40 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* puisqu'il est inscrit à la liste des équipements et infrastructures d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec contenue dans l'avis publié dans la partie 2 de la Gazette officielle du Québec du 5 février 2009;
- Le Règlement R.A.V.Q. 637 s'inscrit dans le cadre d'une prise de décision quant aux actes inhérents ou accessoires à l'exercice d'une compétence d'agglomération conformément au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 54 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- L'argument de la Ville de L'Ancienne-Lorette concernant l'imprécision du Règlement R.A.V.Q. 637 ne tient pas la route si on additionne toutes les informations qui ont été mises à sa disposition soit l'annexe 1 du règlement, le sommaire décisionnel no EX 2011-004 et les fiches du PTI 2011-2013;
- La Ville de Québec a largement dépassé, dans le Règlement R.A.V.Q. 637, le niveau de précision de la dépense réglementée à laquelle elle était légalement astreinte conformément à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement R.A.V.Q. 637 porte sur des travaux de réfection, de construction et d'aménagement d'un élément inscrit à la liste des équipements et infrastructures d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec, reconnu par un avis publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 5 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Commission est d'avis que le Règlement R.A.V.Q. 637 constitue, conformément au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 54 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un acte visant « l'imposition d'un mode de financement et l'inclusion d'un élément au budget ou au programme des immobilisations », et, à ce titre, il est réputé s'inscrire dans le cadre d'une prise de décision quant aux actes inhérents ou accessoires à l'exercice d'une compétence d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un règlement d'emprunt, adopté par le conseil d'une municipalité de 100 000 habitants et plus, visant à effectuer des dépenses en immobilisations peut ne mentionner l'objet du règlement qu'en termes généraux et n'indiquer que le montant et le terme maximal de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe 1 du règlement, le sommaire décisionnel no EX 2011-004 et les fiches du PTI 2011-2013 joints au Règlement R.A.V.Q. 637 comportent les détails relatifs à la nature des travaux que le conseil d'agglomération de la Ville de Québec entend effectuer.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec approuve le Règlement R.A.V.Q. 637 adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 21 octobre 2011.

CONSIDÉRANT l'article 115 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté, le 5 juillet 2011, le Règlement R.A.V.Q. 638 intitulé : *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et d'aménagement aux bâtiments situés sur le site d'Exposité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*;

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2011, la Ville de L'Ancienne-Lorette a fait connaître à la Commission son opposition à ce règlement aux termes de la résolution numéro 200-11 adoptée le 28 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a donné aux municipalités la possibilité de présenter leurs observations respectives, ce qu'elles ont fait;

CONSIDÉRANT QUE l'opposition formulée par la Ville de L'Ancienne-Lorette contient essentiellement le motif suivant :

- Le Règlement R.A.V.Q. 638, à cause de son imprécision, ne répond pas « à l'esprit et la lettre » de l'article 40 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, (L.R.Q., c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec est d'avis que l'opposition est non fondée pour les motifs suivants :

- Le site d'Exposité remplit les conditions de l'article 40 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* puisqu'il est inscrit à la liste des équipements et infrastructures d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec contenue dans l'avis publié dans la partie 2 de la Gazette officielle du Québec du 5 février 2009;
- Le Règlement R.A.V.Q. 638 s'inscrit dans le cadre d'une prise de décision quant aux actes inhérents ou accessoires à l'exercice d'une compétence d'agglomération conformément au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 54 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- L'argument de la Ville de L'Ancienne-Lorette concernant l'imprécision du Règlement R.A.V.Q. 638 ne tient pas la route si on additionne toutes les informations qui ont été mises à sa disposition soit l'annexe 1 du règlement, le sommaire décisionnel no EX 2011-003 et les fiches du PTI 2011-2013;
- La Ville de Québec a largement dépassé, dans le Règlement R.A.V.Q. 638, le niveau de précision de la dépense réglementée à laquelle elle était légalement astreinte conformément à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement R.A.V.Q. 638 porte sur des travaux de réfection, de construction et d'aménagement d'un élément inscrit à la liste des équipements et infrastructures d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec, reconnus par un avis publié dans la Gazette officielle du Québec le 5 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Commission est d'avis que le Règlement R.A.V.Q. 638 constitue, conformément au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 54 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un acte visant « l'imposition d'un mode de financement et l'inclusion d'un élément au budget ou au programme des immobilisations », et, à ce titre, il est réputé s'inscrire dans le cadre d'une prise de décision quant aux actes inhérents ou accessoires à l'exercice d'une compétence d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un règlement d'emprunt, adopté par le conseil d'une municipalité de 100 000 habitants et plus, visant à effectuer des dépenses en immobilisations peut ne mentionner l'objet du règlement qu'en termes généraux et n'indiquer que le montant et le terme maximal de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe 1 du règlement, le sommaire décisionnel no EX 2011-003 et les fiches du PTI 2011-2013 joints au Règlement R.A.V.Q. 638 comportent les détails relatifs à la nature des travaux que le conseil d'agglomération de la Ville de Québec entend effectuer.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec approuve le Règlement R.A.V.Q. 638 adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire

CMQ-63989

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 21 octobre 2011.

CONSIDÉRANT l'article 115 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté, le 9 juin 2011, la résolution no CA-2011-0244 intitulée « Appropriation d'un montant, à même le surplus non affecté de l'agglomération de Québec, pour des travaux d'immobilisations inclus au contrat d'exploitation de l'incinérateur - TP2011-015 (CT-TP2011-015) - (Ra-1604) » (la Résolution);

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2011, la Ville de L'Ancienne-Lorette a fait connaître à la Commission son opposition à cette résolution aux termes de la résolution numéro 200-11 adoptée le 28 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a donné aux municipalités la possibilité de présenter leurs observations respectives, ce que la Ville de Québec a fait;

CONSIDÉRANT QUE l'opposition formulée par la Ville de L'Ancienne-Lorette ne contient aucun motif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec est d'avis que l'opposition est non fondée pour les motifs suivants :

- La Résolution vise l'appropriation d'une somme de 1 296 580 \$ au budget de l'agglomération afin de payer l'exploitant de l'incinérateur pour des travaux d'immobilisations que celui-ci a dû effectuer, et ce, conformément à un contrat conclu entre ce dernier et la Ville de Québec;
- Une somme de 1 300 000 \$ avait été inscrite au budget 2010 pour la réalisation de ces travaux, mais l'exploitant de l'incinérateur a dû reporter ceux-ci en 2011;
- « L'incinérateur de la Ville de Québec est un ouvrage qui participe à l'élimination des matières résiduelles qui constitue une compétence qui relève clairement de l'agglomération de Québec conformément au paragraphe 5° de l'article 19 de la L.E.C.A »;
- L'acquiescement des travaux d'immobilisations effectués à l'incinérateur constitue clairement une décision sur un acte inhérent ou accessoire à une compétence d'agglomération et qui est réputée en faire partie, conformément à l'article 54 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

CONSIDÉRANT QUE la Résolution vise l'appropriation d'un montant de 1 296 580 \$ au surplus du budget d'agglomération afin de rembourser l'exploitant de l'incinérateur pour des travaux d'immobilisations qu'il a dû effectuer, le tout conformément au contrat conclu entre ce dernier et la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'incinérateur est un équipement qui participe à l'élimination des matières résiduelles et que cette compétence relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un acte visé par l'article 54 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec approuve la Résolution CA-2011-0244 adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 25 octobre 2011.

CONSIDÉRANT l'article 115 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté, le 9 juin 2011, la Résolution no CA-2011-0242 intitulée « Virement d'une somme de 50 000 \$ - Contribution financière, dans le cadre d'une convention entre *Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc.* et la Ville de Québec pour l'année 2011 - LS2011-013 (CT-LS2011-013) -(Ra-1604) » (la Résolution);

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2011, la Ville de L'Ancienne-Lorette a fait connaître à la Commission son opposition à cette résolution aux termes de la résolution numéro 200-11 adoptée le 28 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a donné aux municipalités la possibilité de présenter leurs observations respectives, ce qu'elles ont fait;

CONSIDÉRANT QUE l'opposition formulée par la Ville de L'Ancienne-Lorette contient essentiellement les motifs suivants :

- que l'argent d'un service d'agglomération tel que celui du Service de police ne peut être transféré à un service de proximité, soit le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec;
- que l'activité ne rencontre pas les exigences du paragraphe 2° de l'article 40 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, puisqu'il n'y a pas de financement en commun ou de partage des revenus;
- que les services de la Maison Dauphine sont offerts exclusivement aux citoyens de l'arrondissement de la Cité-Limoilou.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec est d'avis que l'opposition est non fondée pour les motifs suivants :

- « La résolution CA-2011-0242 ne constitue pas une dépense de l'agglomération de la Ville de Québec mais un simple transfert budgétaire soit un virement de fonds de 50 000 \$ du budget du Service de police vers le poste budgétaire de proximité « Entraide communautaire » du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville. »;
- « La résolution CA-2011-0242 ne constitue pas une résolution prévue à l'article 99.1 de la L.E.C.A. et elle ne peut faire l'objet d'une opposition d'une municipalité liée conformément aux dispositions des articles 115 et suivants de la L.E.C.A. ».

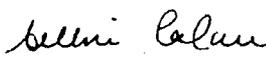
CONSIDÉRANT QUE seule une décision relative au financement d'une dépense faite à même le surplus d'agglomération est assujettie au droit d'opposition;

CONSIDÉRANT QUE ce retrait de 50 000 \$ du budget d'agglomération pour financer une dépense de proximité ne peut faire partie du surplus d'agglomération tant que l'année financière en cours n'est pas terminée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec déclare qu'elle n'a pas compétence pour entendre l'opposition formulée par la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement à la Résolution CA-2011-0242 adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 49	Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2011-2012. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui seront versées.
--------------	--

Nomination	Mandat	Sommes impliquées
Pierre Poulin	Aider la Ville de Lac-Mégantic et les municipalités de Frontenac, Marston et Nantes à conclure une entente concernant le partage des dépenses du Centre sportif Mégantic.	Aucune
Danie Croteau	Médiation relative à l'annexion d'une partie de territoire de la Municipalité de Saint-Zacharie à la Municipalité de Sainte-Aurélie.	Aucune
Robert Sabourin	Conciliation quant à l'adoption du budget 2011 du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent (CITHSL).	Aucune
Services de médiation et d'arbitrage R.M. Inc. (Réal Mireault)	Agir à titre de représentant du ministre au sein du comité d'arbitrage chargé de déterminer si le nouvel amphithéâtre à construire sur le site d'Expo-Québec constitue un équipement d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec. Ce comité est constitué en vertu de l'article 44.2 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (LECCMCA).	3 568 \$

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 50

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités pour 2011-2012 et chacune des 10 dernières années.

Les données représentent les intérêts à la charge des municipalités sur les dettes qui apparaissent dans leur rapport financier, auquel sont ajoutés les intérêts qui sont à la charge des municipalités mais dont les dettes apparaissent dans le rapport financier des autres organismes municipaux (MRC, régies, organismes publics de transport et communautés métropolitaines). Les données relatives aux 14 villages nordiques ne sont pas disponibles et ne sont pas compilées dans le tableau.

	ANNÉE MUNICIPALE ⁽¹⁾									
	2002 \$	2003 \$	2004 \$	2005 \$	2006 \$	2007 \$	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 ⁽¹⁾ \$
Intérêts sur la dette à long terme à la charge des municipalités (2)	733 744 387	679 171 123	678 774 694	655 350 191	657 466 789	632 235 649	698 692 986	740 772 046	766 849 463	814 304 352

(1) Pour les années 2002 à 2010, les données proviennent des documents « Rapport financier » et représentent la dépense réelle. Pour l'année 2011, les données proviennent des documents « Prévisions budgétaires » et représentent les dépenses estimées.

(2) Le montant des intérêts sur la dette à long terme à la charge des municipalités présenté concerne seulement la partie des intérêts à la charge de la municipalité. La partie des intérêts à la charge du gouvernement du Québec est présentée distinctement dans le rapport financier des municipalités.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande# 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011-2012.

Voir Tableau 1 en annexe concernant l'évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

Une liste exhaustive des travaux correctifs réalisés en 2011-2012 n'est pas disponible puisque ces renseignements ne se sont pas toujours communiqués au Ministère. En effet, aucune information n'est disponible sur les travaux réalisés par les municipalités sans aide financière gouvernementale. Les municipalités peuvent également utiliser les sommes disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Sur 795 programmations de travaux approuvées à ce jour dans le cadre de la TECQ 2010-2013, 241 prévoient des investissements visant leurs infrastructures d'assainissement des eaux usées pour un montant total de 174 M\$.

Dans ce contexte, le Ministère a développé un outil de suivi des recommandations résultant des visites de pérennité et dispose d'une liste des travaux réalisés pour l'année 2011, laquelle est jointe à la présente (Tableau 2).

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 1

Demande # 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011-2012.

Statistiques sur les évaluations annuelles des années 2006 à 2010

Stations d'épuration - Note pour le respect des exigences de rejets de la station

Année	Nbre de stations évaluées	Nbre de station où note exiq. < 85 %	% < 85 %
2006	668	97	15%
2007	702	103	15%
2008	726	113	16%
2009	740	120	16%
2010	758	133	18%
Moyenne	719	113,2	16%

Stations d'épuration - Note pour le respect des exigences de rejets des ouvrages de surverse (OS)

Année	Nbre de stations avec OS	Nbre total OS	Nbre de stations avec note réseau < 85 %	% < 85 %
2006	605	4132	87	14%
2007	630	4208	88	14%
2008	644	4253	123	19%
2009	657	4310	110	17%
2010	668	4359	124	19%
Moyenne	641	4252	106	17%

Ouvrages de surverse - Nombre d'ouvrages vs respect des exigences de rejets

Année	Nbre d'ouvrages	Exigence oui	Exigence non	% non
2006	4132	3650	482	12%
2007	4208	3822	386	9%
2008	4253	3769	484	11%
2009	4310	3901	409	9%
2010	4359	3899	460	11%
Moyenne	4252	3808	444	10%

Note: les résultats pour l'année 2011 seront disponibles vers le 16 avril 2012.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 2

Demande # 51	<p>Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.</p>
--------------	--

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
ASCOT-CORNER (BD)	Vérifier le taux d'humidité dans la pièce de stockage de l'alun solide et réparer le système de chauffage.
ASCOT-CORNER (BD)	Installer un repère et un enregistreur de débordement aux PP Principale et Spring road
ASCOT-CORNER (BD)	Faire réparer ou acquérir un nouvel échantillonneur automatique
ASCOT-CORNER (BD)	Vidanger le compartiment sous le réservoir de stockage d'alun.
ASCOT-CORNER (BD)	Faire étalonner le débitmètre par une firme spécialisée et fournir le rapport au Ministère.
ASCOT-CORNER (EA)	Faire une caractérisation des eaux usées provenant de l'industrie de transformation du poulet
ASCOT-CORNER (EA)	Faire étalonner le débitmètre par une firme spécialisée et fournir le rapport au Ministère.
ASCOT-CORNER (EA)	Faire réparer ou acquérir un nouvel échantillonneur automatique
ASCOT-CORNER (EA)	Ajouter un repère et enregistreur de débordement au PP Contour et augmenter l'entretien
AYER'S-CLIFF (VL)	Enterrer la boîte de vanne du poste de pompage No 12 (rue Main).
BAIE-DES-SABLES	Contrôler la prolifération des lentilles d'eau une fois / an (fin été, début automne)
BARRAUTE	Acquérir l'équipement pour la mesure des O-PO4
BEAUPRÉ	Faire vérifier le système d'enregistrement au PP SAB-3.
BEDFORD	Réparer la clôture à l'endroit où elle est affaisée (entre les bassins Bonduelle et l'étang no 3)
BONSECOURS (SD)	Installer un pluviomètre
BONSECOURS (SD)	Vidanger l'eau dans les 2 chambres de distribution
BONSECOURS (SD)	Vérifier et ajuster les 4 flottes
BONSECOURS (SD)	Faire le suivi des fosses: mesures des boues-bassin préfiltre-bassin pompage 2x/an
BONSECOURS (SD)	Changer le repère par un de plus petit format
BROWNSBURG-CHATAM (BROWNSBURG)	Calibrer le débitmètre
CHAMPLAIN	Ajouter un déflecteur de matières flottantes à la surverse du poste principal
CHAMPLAIN	Maintenir en fonction les cinq aérateurs de surface
CHAMPLAIN	Vidanger les boues dans le regard en amont du déversoir

**Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 2

Demande # 51	<p>Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.</p>
--------------	--

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
CHANDLER	Procéder au retrait des arbustes le long de la clôture ouest et extrémité nord-ouest
CHANDLER	Procéder à l'entretien des talus
CHANDLER	Revoir l'efficacité du système de ventilation au poste PP-3CH (présence de H2S)
DUPARQUET	Enlever la végétation au pourtour des étangs
DUPUY	Installer de façon permanente la flotte au PP Principal
DUPUY	Procéder à l'entretien des talus
DUPUY	Échantillonner l'affluent au PP Principal au lieu du regard amont des étangs
DUPUY	Assurer la disponibilité de l'eau à la station pour la période de déphosphatation
EASTMAN	Faire nettoyer le regard du point d'injection d'alun
EASTMAN	Installer une deuxième pompe doseuse en permanence
GRANDE-RIVIÈRE	Procéder à l'entretien des talus
GRANDE-RIVIÈRE	Identifier les jeux de poulies des couples moteur/surpresseur
GRANDE-RIVIÈRE	Ajuster les flottes de débordement à la bonne hauteur (PP no 2 et PP no 1)
GRANDE-RIVIÈRE	Modifier les feuilles de tournée (inclure position repère, débordement et calcul du temps de marche)
GRANDE-RIVIÈRE	Localiser les exutoires de PP no 4, PP no 5 et TP R-36, les dégager au besoin
HAM-NORD	Hausser la conduite de sortie
HÉROUXVILLE	Vérifier l'état général du rideau séparateur de l'étang 1 et juger de la pertinence de procéder à son remplacement
HOPE	Réalisation une nouvelle campagne de mesure de boues en 2011
HOPE	Contrôler la prolifération des lentilles
LAC-AU-SAUMON	Procéder à une coupe de la végétation le long de la clôture
LAC-AU-SAUMON	Procéder à l'entretien du talus à l'endroit du regard d'entrée
LAC-AU-SAUMON	Localiser la chambre du purgeur d'air (faire l'entretien requis)
LAC-AU-SAUMON	Remettre fonctionnel la seconde pompe à PP no 2 (non fonctionnelle depuis près de un an)

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 2

Demande # 51	Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.
--------------	---

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
LAC-AU-SAUMON	Respecter le programme de suivi des surverses (date des visites et position des repères à indiquer)
LAC-AU-SAUMON	Remettre fonctionnel l'enregistreur de débordement à PP no 2 Principal
LAC-AUX-SABLES	Assurer le suivi des recommandations d'intervention faites dans la lettre du 25 août 2010
LAUNAY	Réparer l'alarme des préfiltres ou faire plus de visites à la station pour vérifier l'état du répartiteur
LAUNAY	Rendre fonctionnel tous les appareils de mesure de répartition du débit (OSI, Orenco System).
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Nettoyer le regard d'affluent
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Faire un suivi des boues au regard d'effluent et sur la conduite d'émissaire
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Réaliser une campagne de mesure de boues en 2011
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Étalonner le pHmètre avant chaque mesure
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Procéder à l'entretien des talus afin d'enlever les quenouilles
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Relocaliser le repère au PP Des Pins
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Étalonner les pompes du poste de pompage Principal une fois par année.
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	Voir la possibilité d'installer un automate ou débitmètre avec mémoire
L'ÉPIPHANIE (V)	Ajouter des repères aux ouvrages de surverse
L'ÉPIPHANIE (V)	Procéder à l'entretien des talus
L'ÉPIPHANIE (V)	Suivre la hauteur du niveau des boues dans l'étang No 1 car le volume est de plus de 15%
MARTINVILLE	Solidifier une des deux règles de mesure au regard R-13
MARTINVILLE	S'assurer que les conduites de ventilation du PP Principal ne sont pas obstruées
MATANE	Installer lorsque possible un système de retenue des matières flottantes aux surverses
MATANE	Enlever les plantes aquatiques dans les étangs 3A et 3B
MATANE	Vérifier l'ajustement des flottes de débordement des ouvrages qui en possède
MATANE	Ajouter des repères aux trop-pleins qui en manquent
MATANE	Fermer les vannes de dérivation des régulateurs RD-5 et RD-6.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 2

Demande # 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
MATANE	Positionner correctement le repère de débordement au TP boulevard Dion
MILAN	Procéder à l'entretien des talus en enlevant la végétation
MILAN	Acheter un autre oxymètre
MIRABEL (SAINT-JANVIER)	Ajouter des déflecteurs au TP Lucie, PP. Wilfrid-Gascon et au PP Principal
MONT-SAINT-GRÉGOIRE 2009	Étalonner l'oxymètre et le pH-mètre avant chaque utilisation.
NEW RICHMOND (PIN ROUGE)	Réajuster la flotte de débordement au PP Principal
NOTRE-DAME-DES-BOIS	Réparer la fuite d'air sur la ligne externe d'aération donnant sur l'étang no 4.
PASPÉBIAC	Ajouter des déflecteurs aux PP 7e ave O, 7e ave E, St-Pie X N, St-Pie X S, 5e ave E, 8e Rue, 9e Rue N
PORT-DANIEL-GASCONS	Se procurer une perche pour échantillonner dans la chute du déversoir
PORT-DANIEL-GASCONS	Ajouter un déflecteur devant les T-P des P.P. du Banc et de la Rivière
PORT-DANIEL-GASCONS	Remplacer le tuyau d'aspiration de l'échantillonneur et le retirer lorsque hors service.
PORT-DANIEL-GASCONS	Procéder à l'entretien des talus
PORT-DANIEL-GASCONS	Procéder à l'entretien des talus intérieur des étangs et contrôler la prolifération des lentilles
PORT-DANIEL-GASCONS	Réparer la trappe d'accès au puits humide de PP Capitaine Fournier
PORT-DANIEL-GASCONS	Faire l'acquisition d'un treuil avec enrouleur-dérouleur.
PORT-DANIEL-GASCONS	Identifier les jeux de poulies des couples moteur/surpresseur
RIMOUSKI	Procéder à une campagne de mesure de boues dans les étangs
RIMOUSKI (SAINTE-BLANDINE)	Procéder à une campagne de mesure de boues dans les étangs
ROXTON-FALLS	Effectuer les réparations nécessaires au PP Duchesneau
ROXTON-POND	Réparer, à l'étang no 1, trois fuites sur les conduites d'air et un aérateur
SAINT-ADELPHE	Assurer la représentativité des mesures de température et d'oxygène dissous
SAINT-ADELPHE	Utiliser les poulies appropriées pour le moteur et le surpresseur
SAINT-ADELPHE	Revoir la méthode de conservation des échantillons

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 2

Demande # 51	Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.
--------------	---

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
SAINT-ADELPHÉ	Mesurer le pH à l'affluent de la station
SAINT-ADELPHÉ	Réparer la vanne d'entrée de l'eau de service de PPP
SAINT-ADELPHÉ	Procéder aux travaux de réparation et d'entretien au bâtiment de service (ventilation et planchers)
SAINT-ADELPHÉ	Acquérir un détecteur de gaz
SAINT-ADELPHÉ	Remplacer le boyau d'aspiration de l'échantillonneur
SAINT-ADELPHÉ	Procéder à une campagne de mesure de boues dans les étangs
SAINT-ALBERT	Poursuivre l'enlèvement de la végétation des étangs
SAINT-ALBERT	Trouver la cause de l'activation de la vanne de sécurité des soufflantes
SAINT-ALBERT	Maintenir les deux pompes doseuses en fonction
SAINT-ALBERT	Réparer la ventilation dans la salle des soufflantes
SAINT-ANSELME	Transmettre le rapport de mesure de boues
SAINT-AUBERT	Procéder à l'étalonnage des pompes annuellement
SAINT-BASILE	Réparer les larmiers au PP no 4 et refaire le béton à la surface de PP no 4 et PP no 5
SAINT-BASILE	Remettre fonctionnel l'enregistreur de débordement à PP no 1
SAINT-BASILE	Fournir la fiche technique du TP Urgence PP no 3
SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS	Réduire les sources de captage par le débranchement des drains de fondation sur le réseau d'égout.
SAINT-CASIMIR	Procéder au désherbage des talus
SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE	Augmenter le temps consacré à l'entretien
SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE	Assurer un meilleur suivi du système de déphosphatation
SAINT-CHRYSOSTOME (ST-JEAN-C)	Procéder à l'entretien des talus en contrôlant la végétation
SAINT-CHRYSOSTOME (ST-JEAN-C)	Modifier la configuration de l'enregistreur de débordement du Dév. Saint-Léon
SAINT-CHRYSOSTOME (ST-JEAN-C)	Étalonner les pompes du PP Principal et le canal Parshall
SAINT-CLAUDE	Installer un enregistreur de débordement au bassin d'égalisation

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 2

Demande # 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
SAINT-CLAUDE	S'assurer en tout temps qu'aucune matière en suspension ne s'accumule dans le bassin en amont des UV
SAINT-CLAUDE	Prendre le débit à chaque jour sauf fds et noter l'heure
SAINT-CYPRIEN (RIV. DU LOUP) (FT)	Étalonner les pompes du bassin d'égalisation
SAINT-CYPRIEN (RIV. DU LOUP) (FT)	Vidanger les boues contenues dans le regard des préfiltres et le bassin d'égalisation
SAINT-CYPRIEN (RIV. DU LOUP) (FT)	Fermer la vanne de purge en été et l'entre-ouvrir en hiver (pour éviter gel)
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND	Configurer le débitmètre pour constituer un historique valable des débits
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND	Positionner la crépine de l'échantillonneur à mi-hauteur dans le puits humide (éviter les boues et les sédiments)
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND	Assurer la mesure des boues en 2011
SAINT-DENIS-DE-BROMPTON (MONTJOIE)	Faire vérifier le mode d'entreposage des contenants d'alun par un ingénieur pour une installation plus sécuritaire
SAINT-DENIS-DE-BROMPTON (VILLAGE)	Faire vérifier le mode d'entreposage des contenants d'alun par un ingénieur
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Procéder à l'entretien des talus des étangs
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Opérer les bassins d'épuration à un niveau de 6,65 mètres, selon la règle installée dans le regard de sortie (selon conception)
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE	Procéder à l'entretien des talus en enlevant la végétation.
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE	Maintenir le canal de mesure de débit propre en tout temps
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE	Ajouter un repère au TP Entrée
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE	Commander d'autres réactifs pour le test OD et prendre deux autres mesures à l'entrée des étangs
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE	Maintenir le regard du débitmètre à sec
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE	Nettoyer deux fois par année (automne et printemps) les regards des trop-pleins Des Érables et Des Cèdres
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE	Augmenter la fréquence des visites au PP Principal
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE	Maintenir l'étang no 3 exempt le plus possible de lentilles pour améliorer la désinfection
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE	Maintenir le niveau des étangs à 4,5 m en tout temps
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE	Réparer la fuite sur le système d'aération
SAINTE-CLAIRE	Nettoyer la conduite de refoulement du P.P. No 1 pour rétablir son intégrité hydraulique.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

TABEAU 2

Demande # 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
SAINT-ÉDOUARD	Isoler le regard d'effluent pour contrer le gel de la vanne d'effluent et la conduite aval.
SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON	Installer un repère aux deux OMAE
SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON	Enlever tous les ilôts de végétation
SAINTE-EULALIE	Déterminer la cause des secousses ressenties lors de l'arrêt des pompes du PPP
SAINTE-EULALIE	Étalonner annuellement les pompes du PPP et trouver comment inscrire les données dans l'automate
SAINTE-EULALIE	Modifier l'enregistreur d'événement du PPP
SAINTE-FÉLICITÉ	Assurer le bon fonctionnement de l'oxymètre et assurer bon taux d'oxygène dissous (> 3 mg/l)
SAINTE-FÉLICITÉ	Attacher le repère et le replacer
SAINTE-FÉLICITÉ	Procéder à une mesure des boues dans les bassins en 2011 - Considérer l'accumulation dans les pentes
SAINTE-FÉLICITÉ	Remplacer la conduite d'aspiration de l'échantillonneur et modifier le point de prélèvement
SAINTE-FÉLICITÉ	Installer un repère dans le puits humide du PP Principal
SAINTE-MARGUERITE (MATAPÉDIA)	Vidanger les fosses septiques des secteurs ouest et centre
SAINTE-MARGUERITE (MATAPÉDIA)	Réparer le compteur horaire de la pompe secteur ouest
SAINTE-MARIE-SALOMÉ	Procéder à l'entretien des talus
SAINT-ESPRIT	Ajouter une 2ième pompe doseuse de sulfate ferrique
SAINT-ESPRIT	Ajouter un repère et un déflecteur au PP Loisirs
SAINT-ESPRIT	Procéder aux réparations du PP Loisirs
SAINTE-THÈCLE	Réaliser des travaux d'entretien aux bâtiments (bâtiment de service, poste de pompage, panneau de contrôle)
SAINTE-THÈCLE	Ajouter des déflecteurs aux TP-BASSIN B et PP. DES CHICOTS
SAINTE-THÈCLE	Ajouter un déflecteur au TP Bassin B
SAINT-FABIEN-DE-PANET	Vérifier annuellement s'il y a des boues dans le regard amont au déversoir et vidanger au besoin.
SAINT-FABIEN-DE-PANET	Remplacer dès que possible le débitmètre hors service.
SAINT-FABIEN-DE-PANET	Procéder à l'achat d'un oxymètre portatif.

**Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers**

TABEAU 2

Demande # 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
SAINT-FABIEN-DE-PANET	Procéder sans tarder à la mesure des boues des bassins No 1 et 2 en incluant les mesures dans les pentes.
SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER	Faire vidanger l'étang no 2 ou augmenter le radier de la conduite de sortie.
SAINT-FRÉDÉRIC	Vidanger l'étang No 3
SAINT-GUILLAUME	Vidanger les boues des étangs
SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA	Procéder à une mesure des boues dans les bassins en 2011
SAINT-LIBOIRE	Procéder à une mesure des boues dans l'étang No 1 en 2011
SAINT-LIBOIRE	Calibrer le pHmètre avant son utilisation
SAINT-LIBOIRE	Réparer l'indicateur d'ampérage du surpresseur.
SAINT-LIBOIRE	Nettoyer le système de ventilation.
SAINT-LIBOIRE	Arracher la végétation sur les digues de façon régulière
SAINT-LIBOIRE	Instaurer un programme d'entretien préventif
SAINT-LIBOIRE	Vérifier l'étanchéité du clapet dans le regard du trop-plein du PP Lacroix
SAINT-LIBOIRE	Réparer le manomètre de la conduite de refoulement au PP Lacroix
SAINT-LIBOIRE	Installer un bain oculaire à la station
SAINT-LIBOIRE	Installer adéquatement le pluviomètre à la station.
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	Ajouter des repères au PP No-4
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC	Installer un repère de débordement à PP-3
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC	Vérifier la configuration du volumètre à PP-4, le paramétrer correctement et utiliser ces nouvelles valeurs
SAINT-NARCISSE (MAURICIE)	Rendre visible de la surface le repère de débordement de PP no 1
SAINT-NARCISSE (MAURICIE)	Enrayer la présence des rongeurs
SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX	Vidanger les boues du regard de sortie (2 m de boues)
SAINT-PRIME	Réaliser des mesures de boues dans les bassins n° 1 et n° 3
SAINT-ULRIC	Entretien des pompes du PP Principal et procéder à leur étalonnage

**Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers**

TABEAU 2

Demande # 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2011 2012.

Municipalité	Interventions et travaux correctifs demandés aux municipalités et réalisés en 2011
SAINT-ULRIC	Repositionner le repère au PP Principal
SAINT-ULRIC	Procéder à l'entretien des talus (arracher les plantes)
SAINT-ULRIC	Assurer le bon fonctionnement de l'oxymètre.
SAINT-VALÉRIEN	Mesurer les boues dans les deux bassins en 2011
STOKE	S'assurer qu'aucune boue ne s'accumule au PP no1 et aux préfiltres
STOKE	Réaliser un suivi des fosses et préfiltres
TRÉCESSON (VILLEMONTEL)	Procéder à l'étalonnage des pompes annuellement
VAL-BRILLANT	Cadenasser l'accès au puits humide de PP Principal
VAL-D'OR (ÎLE SISCOE)	Réparer le dispositif anti-bruit installé sur la prise d'air de la pompe du réservoir tampon aéré
VAL-D'OR (LOUVICOURT)	S'assurer que l'échantillonneur automatique soit programmé pour prendre 4 échantillons/heure
VAL-D'OR (LOUVICOURT)	Procéder au désherbage du pourtour des bassins
WICKHAM	Remplacer le boyau de l'échantillonneur et le garder en une seule section
WICKHAM	Vidanger les boues des étangs
WICKHAM	Rincer et purger les lignes de transport d'alun pour la saison hivernale
WICKHAM	Procéder à l'entretien des talus
WICKHAM	Effectuer un entretien préventif sur les pompes du poste de pompage
WINDSOR	Localiser le repère au PP St-Georges correctement et nettoyer l'émissaire du T-P

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 52

État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMROT à ce sujet.

Les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis le milieu des années 2000 se sont traduits par des augmentations élevées de taxes pour certaines résidences. Cette situation affecte particulièrement les résidences voisines des lacs ou des cours d'eau (résidences riveraines). Or, certaines de ces résidences sont occupées par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber les hausses de taxes. La LFM contient des dispositions permettant d'atténuer les effets d'une hausse des valeurs foncières, mais les municipalités ne s'en prévalent pas toujours et elles ne sont pas adaptées à toutes les situations.

Le Ministère s'est penché sur les solutions possibles depuis 2007, notamment dans le cadre d'une table ronde composée de représentants des municipalités, des évaluateurs et des groupes s'exprimant au nom des contribuables, qui s'est réunie en 2008 et en 2009. Les intervenants ont cependant adopté des positions divergentes quant aux solutions à privilégier :

- Plusieurs des groupes qui se sont exprimés au nom des contribuables ont préconisé un plafonnement de la hausse des valeurs foncières;
- La FQM a privilégié la mise sur pied d'un programme gouvernemental de remboursement de taxes aux aînés;
- L'UMQ a proposé un programme municipal de report du paiement de l'impôt foncier, solution reprise dans le projet de loi déposé en juin 2008 par le député François Gendron (ce projet n'a pas été adopté, car il n'incluait pas certaines dispositions essentielles à la mise en oeuvre de cette solution).

Une résolution a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 27 octobre 2010, prévoyant « qu'un projet de loi soit déposé, au plus tard le 17 mars 2011, pour solutionner de façon juste et équitable le problème de la réévaluation en forte hausse de la valeur de certaines propriétés et de la hausse subséquente des taxes foncières affectant leurs propriétaires ».

Pour donner suite à cette résolution, le ministre a déposé le projet de loi 4 à l'Assemblée nationale, le 22 mars 2011. Il n'est pas apparu opportun de retenir des solutions, comme celui du plafonnement des hausses de valeurs préconisé par certains groupes de contribuables, qui remettraient en cause le régime actuel d'évaluation et de taxation foncière et le principe d'équité sur lequel il repose. La solution de compromis mise de l'avant dans le projet de loi est celle d'un crédit de taxes foncières ciblé. Cette mesure viserait les personnes les plus affectées par les augmentations élevées de taxes foncières, en habilitant les municipalités à leur accorder, facultativement, des crédits de taxes foncières lorsqu'elles satisferont à certains critères, notamment lorsque l'augmentation de la valeur de leur résidence dépasse la moyenne de 7,5 %, qu'elles en sont propriétaires depuis plus de 15 années et que leurs revenus sont équivalents à ceux déterminant l'admissibilité au crédit d'impôt à la solidarité / CIS (ex : 52 500 \$ ou moins pour un couple). Cette mesure permettrait de solutionner la problématique des augmentations élevées de taxes, sans remettre en cause le régime actuel d'évaluation et de taxation foncière, ni entraîner des coûts trop élevés pour le gouvernement ou de déplacements significatifs vers les contribuables fonciers ne bénéficiant pas de la mesure.

Il n'y a pas eu de rencontres dans ce dossier au cours de l'exercice 2011-2012.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 53

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2011-2012 :

- a) l'objet des consultations;
- b) le moyen utilisé;
- c) les dates de rencontres;
- d) les communautés et les personnes consultées;
- e) les résultats des consultations;
- f) les montants afférents.

Parc régional des Trois Sœurs

- a) Parc régional des Trois Sœurs (Agglomération de La Tuque) : étape de l'adoption de la version finale du projet et de la transmission de l'avis gouvernemental
- b) Lettre transmise le 15 février 2012
- c) Aucune rencontre
- d) Communauté des Atikamekw de Wémotaci
- e) Aucune suite prévue
- f) Aucun

Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

- a) Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016
- b) Lettres transmises le 1^{er} mars et le 10 novembre 2011
- c) Le Ministère a rencontré les conseils des Montagnais du Lac-St-Jean, d'Essipit et de Nutashquan le 6 mars 2012 pour leur présenter les grandes lignes de la Stratégie. Le projet de Stratégie a fait l'objet de nombreuses discussions lors des rencontres de la Table Québec-Régions au cours de l'année 2011-2012 (5 mai 2011, 11 novembre 2011, 1^{er} mars 2012), auxquelles ont participé l'Administration régionale Crie et l'Administration régionale Kativik.
- d) L'offre de consultation a été faite aux Chefs des organismes suivants : Conseil de la nation huronne-wendat, Première Nation Malécite de Viger, Conseil des Mohawks de Kahnawake, Conseil des Mohawks de Kanasatake, Conseil de bande d'Odanak, Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak, Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg, Communauté de Lac-Rapide, Communauté de Hunter's Point Première nation de Wolf Lake, Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon, Première Nation Eagle Village-Kipawa, Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, Conseil de bande de Timiskaming, Nation crie de Chisasibi, Première Nation de Longue-Pointe, Conseil de bande d'Eastmain, Conseil des Atikamekw de Manawan, Nation crie de Mistissini, Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, Conseil de bande de Nemaska, Conseil des Atikamekw de Wemotaci, Conseil des cris d'Oujé-Bougoumou, Conseil de bande de Waskaganish, Conseil des Innus de Pessamit, Conseil de bande de Waswanipi, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, Nation crie de Wemindji, Conseil des Innus d'Unamen Shipu, Première Nation de Whapmagoostui, Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean, Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac-John, Conseil des Innus de Ekuanitshit, Conseil de la Nation Micmac de Gespeg, Conseil des Montagnais de Natashquan, Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag, Conseil des Innus de Pakuashipi, Conseil de la Nation Listuguj Mi'gmaq, Conseil des Mohawks d'Akwesasne, Nation naskapie de Kawawachikamach, Conseil Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam,
- e) Rencontres avec des représentants de communautés autochtones pour leur présenter les grandes lignes de la Stratégie et échanger avec elles à ce sujet, le cas échéant.
- f) Aucun

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 54

Liste et détails des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2011-2012. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou selon la propre initiative de la CMQ.

À la suite de la décision du gouvernement (décret 38-2011 du 2 février 2011), la Commission municipale du Québec a mené une enquête sur la Municipalité de Lamarche. La Commission a tenu des audiences entre les mois de juin et décembre 2011. Le rapport d'enquête est en rédaction.

Conformément au décret le mandat d'enquête de la Commission portait sur :

- les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles se seraient placés certains élus;
- les ingérences indues de certains élus dans l'administration de la municipalité;
- le processus d'octroi des contrats municipaux.

Il n'y a eu aucun mandat d'enquête demandé par le ministre ou à l'initiative de la Commission portant sur l'administration financière d'une municipalité.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 55

Tous les documents, notes, mémos, lettres ou états de situation relativement à l'abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux et le transfert de ses activités au MAMROT ainsi que la ventilation des économies budgétaires projetées.

Liste des documents, notes, mémos et autres :

- 1-Entente concernant l'annulation des emprunts contractés auprès du Fonds de financement et de l'ensemble des transactions financières au soutien de ces emprunts
- 2-Projet de Loi No 130, sanctionné le 13 juin 2011
- 3-Actualités Intranet
- 4-Arrêté du MAMROT concernant la désignation de la personne chargée de la liquidation de la Société

**ENTENTE CONCERNANT L'ANNULATION DES EMPRUNTS CONTRACTÉS AUPRÈS
DU FONDS DE FINANCEMENT ET DE L'ENSEMBLE DES TRANSACTIONS
FINANCIÈRES AU SOUTIEN DE CES EMPRUNTS**

- ENTRE :** Le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, dûment représenté par M. Bernard Turgeon, sous-ministre associé;
ci-après le « Prêteur »,
- ET :** La Société québécoise d'assainissement des eaux, dûment représentée par M. Jacques A. Tremblay, administrateur de la société;
ci-après l'« Emprunteur »,
- ET :** Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dûment représenté par M. Marc Lacroix, sous-ministre;
ci-après le « MAMROT ».
- ET :** Le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du fonds consolidé du revenu, dûment représenté par M. Gilles Paquin, sous-ministre;

ATTENDU QUE la présente entente est réalisée conformément à la Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale (1999, c. 9);

ATTENDU QUE conformément aux orientations budgétaires 2011-2012 du gouvernement du Québec, la part de la dette de l'Emprunteur assumée par le gouvernement sera annulée et transférée au gouvernement;

ATTENDU QUE, aux fins de travaux d'assainissement des eaux, l'Emprunteur a réalisé des emprunts dont l'encours totalise 1 915 848 432,36 \$ au 31 mars 2011, soit :

- i) 1 764 765 333,17 \$, représentant la part assumée par le gouvernement en vertu du programme d'assainissement des eaux, composé de soldes en capital à recevoir du MAMROT aux montants de 1 763 951 642,76 \$ et de 813 690,41 \$; et
- ii) 151 083 099,19 \$, représentant la part assumée par les municipalités, composé d'un solde en capital à recevoir des villes au montant de 112 403 645,37 \$ et du solde du fonds d'amortissement constitué par les villes au montant de 38 679 453,82 \$;

ATTENDU QUE ces emprunts sont composés : i) d'emprunts à court terme et à long terme contractés auprès du Prêteur, en vertu de conventions de prêts conclues de temps à autre et dont copies sont jointes à l'annexe A, dont l'encours total est de 1 865 848 432,36 \$ au 31 mars 2011, tel que détaillé à l'annexe B; et ii) d'une dette obligataire (Série X) de 50 000 000,00 \$, laquelle viendra à échéance le 31 juillet 2014;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à l'annulation, en date du 1^{er} avril 2011, des emprunts contractés auprès du Prêteur et de l'ensemble des transactions financières au soutien de ces emprunts en cours au 31 mars 2011, conformément aux conditions et modalités établies dans la présente entente;

ATTENDU QUE, afin de procéder à cette annulation : i) la valeur comptable des emprunts visés; ii) la valeur comptable des avances associées à ces emprunts; et iii) la valeur notionnelle des swaps de taux d'intérêt sous-jacents à ces emprunts, ont été déterminées, en date du 14 mars 2011, tel que présenté à l'annexe C;

ATTENDU QUE les avances et les swaps de taux d'intérêt sous-jacents aux emprunts sont intervenus entre le Prêteur et le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du fonds consolidé du revenu;

ATTENDU QUE le montant du règlement à être versé le 1^{er} avril 2011 par l'Emprunteur au Prêteur pour procéder à cette annulation est établi à 201 880 020,66 \$ correspondant aux remboursements dus et exigibles sur les emprunts en cours en date du 31 mars 2011, soit une somme en capital au montant de 184 199 907,12 \$, ainsi que des intérêts et frais à payer au montant de 17 680 113,54 \$;

ATTENDU QUE les intérêts courus, les frais d'émission et les frais de gestion exigibles sur les emprunts visés par la présente entente, en date du 31 mars 2011 et tels qu'établis par le Prêteur, sont assumés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour et à l'acquit de l'Emprunteur;

ATTENDU QUE, à la suite de l'annulation de ses emprunts auprès du Prêteur prévue à la présente entente, l'Emprunteur pourrait devoir réaliser un nouvel emprunt temporaire auprès du Prêteur correspondant au montant requis pour supporter la part des emprunts assumée par les municipalités pour les travaux d'assainissement des eaux au-delà de la dette obligataire en circulation émise par la SQAE;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Annulation

Le 1^{er} avril 2011, les emprunts à long terme contractés par l'Emprunteur auprès du Prêteur en vertu des conventions de prêts, dont copies sont jointes à l'annexe A, d'un montant en capital total en cours de 1 681 648 525,24 \$ au 1^{er} avril 2011, dont la liste apparaît à l'annexe B, sont annulés, le tout conformément aux conditions et modalités établies dans la présente entente.

Pour les fins de cette annulation : i) la valeur comptable des emprunts visés; ii) la valeur comptable des avances associées à ces emprunts; et iii) la valeur notionnelle des swaps de taux d'intérêt sous-jacents à ces emprunts, ont été déterminées en date du 14 mars 2011, tel que présenté à l'annexe C.

2. Règlement – Intérêts et frais à payer

Le 1^{er} avril 2011, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'engage à assumer, pour et à l'acquit de l'Emprunteur, les intérêts et frais à payer totalisant 21 215 162,36 \$ tels qu'établis par le Prêteur en date du 31 mars 2011 et présentés à l'annexe D.

Aussi, le Prêteur devra avoir reçu de l'Emprunteur, par virement bancaire, la somme de 201 880 020,66 \$ correspondant aux remboursements dus et exigibles le 1^{er} avril 2011 sur les emprunts en cours en date du 31 mars 2011, tels que présentés à l'annexe E.

3. Quittance

La présente entente met fin aux conventions de prêt conclues entre l'Emprunteur et le Prêteur antérieurement à cette entente. À cet effet, le Prêteur convient de remettre à l'Emprunteur une quittance totale quant à ces emprunts.

4. Emprunt transitoire

À la suite de l'annulation prévue aux présentes, le Prêteur et l'Emprunteur conviennent que, le 1^{er} avril 2011, l'Emprunteur pourrait devoir réaliser un nouvel emprunt temporaire auprès du Prêteur au montant de 99 720 966,90 \$, pour financer la part attribuable aux municipalités, au-delà de l'emprunt obligataire de la SQAE au montant de 50 000 000 \$ en cours présentement.

5. Lois applicables

La présente entente est régie par les lois du Québec et doit être interprétée conformément à celles-ci.

6. Annexes

Les documents suivants sont annexés à la présente entente pour en faire partie intégrante.

- Annexe A : Conventions de prêt à long terme conclues entre l'Emprunteur et le Prêteur visées par la présente entente;
- Annexe B : Détails du montant total en capital des emprunts à long terme contractés par l'Emprunteur;
- Annexe C : Détails du calcul de la valeur comptable des emprunts visés par la présente entente et des avances associées ainsi que des valeurs notionnelles des produits dérivés sous-jacents aux emprunts;
- Annexe D : Solde des intérêts courus, frais d'émission et frais de gestion à être assumés par le ministre des Affaires municipales, des Régions de l'Occupation du territoire, pour et à l'acquit de l'Emprunteur, le 1^{er} avril 2011;
- Annexe E : Remboursements en capital, intérêts, frais d'émission et frais de gestion payables par l'Emprunteur au Prêteur le 1^{er} avril 2011.

7. Entrée en vigueur

La présente entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2011.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en trois exemplaires originaux.

L'EMPRUNTEUR

LE PRÊTEUR

Par : Jacques Tremblay Par : Bernard Turgeon
Administrateur Sous-ministre associé
Jacques A. Tremblay Bernard Turgeon

LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Par : Marc Lacroix
Sous-ministre
Marc Lacroix

LE MINISTRE DES FINANCES, à titre de gestionnaire du fonds consolidé du revenu

Par : Gilles Paquin
Sous-ministre
Gilles Paquin

Annexe A

**Conventions de prêt à long terme conclues entre l'Emprunteur et le Prêteur
visées par la présente entente**

Les documents composant cette annexe sont présentés sous forme de fichiers numérisés, compte tenu du nombre importants de conventions de prêts qui la composent.

L'annexe B du montant total en capital des emprunts à long terme contractés par l'Emprunteur.

Annexe B

Encours au 31 mars 2011 des emprunts à court terme et à long terme contractés par l'Emprunteur auprès du Prêteur

Numéro de Prêt	Encours des emprunts		Total
	à court terme au 31 mars 2011	à long terme au 31 mars 2011	
2003-1289	-	93 655 549,43 \$	93 655 549,43 \$
2003-1331	-	65 000 000,00 \$	65 000 000,00 \$
2003-1554	-	100 000 000,00 \$	100 000 000,00 \$
2003-2054	-	7 500 000,00 \$	7 500 000,00 \$
2003-2055	-	214 200 000,00 \$	214 200 000,00 \$
2004-1130	-	100 000 000,00 \$	100 000 000,00 \$
2004-1733	-	60 000 000,00 \$	60 000 000,00 \$
2005-0220	-	90 000 000,00 \$	90 000 000,00 \$
2005-1240	-	21 450 000,00 \$	21 450 000,00 \$
2005-1251	-	85 750 000,00 \$	85 750 000,00 \$
2006-0415	-	52 622 371,84 \$	52 622 371,84 \$
2006-0416	-	88 633 166,94 \$	88 633 166,94 \$
2006-0439	-	2 285 287,13 \$	2 285 287,13 \$
2006-0440	-	1 203 724,63 \$	1 203 724,63 \$
2006-0441	-	565 285,87 \$	565 285,87 \$
2006-0444	-	1 348 902,16 \$	1 348 902,16 \$
2006-0848	-	225 861,38 \$	225 861,38 \$
2006-0849	-	41 142 639,02 \$	41 142 639,02 \$
2006-1353	-	73 551 081,64 \$	73 551 081,64 \$
2006-1354	-	31 955 337,85 \$	31 955 337,85 \$
2006-1851	-	11 631 930,46 \$	11 631 930,46 \$
2006-1852	-	44 584 903,26 \$	44 584 903,26 \$
2006-1865	-	430 729,57 \$	430 729,57 \$
2006-1866	-	68 277 531,83 \$	68 277 531,83 \$
2007-1172	-	995 762,18 \$	995 762,18 \$
2007-1175	-	919 591,03 \$	919 591,03 \$
2007-1180	-	7 602 955,01 \$	7 602 955,01 \$
2007-1268	-	5 147 778,07 \$	5 147 778,07 \$
2007-1512	-	43 726 202,72 \$	43 726 202,72 \$
2007-1694	-	48 781 606,96 \$	48 781 606,96 \$
2007-1895	-	3 756 708,99 \$	3 756 708,99 \$
2007-1896	-	1 722 936,02 \$	1 722 936,02 \$
2008-1081	-	407 400,16 \$	407 400,16 \$
2008-1082	-	1 606 748,95 \$	1 606 748,95 \$
2008-1083	-	1 983 777,98 \$	1 983 777,98 \$
2008-1084	-	2 174 651,15 \$	2 174 651,15 \$
2008-1085	-	1 579 158,65 \$	1 579 158,65 \$
2008-1086	-	743 888,45 \$	743 888,45 \$
2008-1087	-	275 281,87 \$	275 281,87 \$
2008-1088	-	109 327,39 \$	109 327,39 \$
2008-1089	-	77 100,72 \$	77 100,72 \$
2009-0182	-	871 907,79 \$	871 907,79 \$
2009-0194	-	1 403 998,79 \$	1 403 998,79 \$
2009-0195	-	9 984 412,87 \$	9 984 412,87 \$
2009-0196	-	16 111 212,63 \$	16 111 212,63 \$
2009-0197	-	29 581 763,70 \$	29 581 763,70 \$
2009-0198	-	3 831 513,62 \$	3 831 513,62 \$
2009-1109	-	166 405 848,03 \$	166 405 848,03 \$
2009-1111	-	23 031 311,18 \$	23 031 311,18 \$
2009-1121	-	2 761 704,59 \$	2 761 704,59 \$
2010-2453	-	8 328 330,12 \$	8 328 330,12 \$
2010-2454	-	28 163 319,28 \$	28 163 319,28 \$
2010-2455	-	3 849 760,96 \$	3 849 760,96 \$
2010-2456	-	34 303 482,93 \$	34 303 482,93 \$
2010-2457	-	8 008 016,49 \$	8 008 016,49 \$
2010-2458	-	1 488 398,97 \$	1 488 398,97 \$
2010-2459	-	1 988 772,22 \$	1 988 772,22 \$
2010-2460	-	1 688 331,22 \$	1 688 331,22 \$
2010-2461	-	1 120 265,04 \$	1 120 265,04 \$
2010-2462	-	380 841,83 \$	380 841,83 \$
2010-3147	-	4 968 305,00 \$	4 968 305,00 \$
2010-3148	-	5 183 272,07 \$	5 183 272,07 \$
2010-3149	-	4 553 080,73 \$	4 553 080,73 \$
2011-0715	130 215 402,99\$	-	130 215 402,99\$
	130 215 402,99\$	1 735 633 029,37 \$	1 865 848 432,36 \$

Annexe C

Détails du calcul de la valeur comptable des emprunts visés par la présente entente et des avances associées ainsi que des valeurs notionnelles des produits dérivés sous-jacents aux emprunts

Numéro d'emprunt	Solde non amorti des emprunts attribués	Numéro de lien SWAP	Notionnel attribuable à l'opération
2003-1269	158 820 219,83 \$	2003.158	65 000 000,00 \$
	- \$	2003.135	65 000 000,00 \$
2003-1551	100 194 807,30 \$		- \$
2003-1981	214 574 930,26 \$	2003.297	213 900 000,00 \$
	- \$	2003.285	214 200 000,00 \$
2004-1119	100 961 374,17 \$	2004.121	100 000 000,00 \$
	- \$	2004.125	100 000 000,00 \$
2004-1683	60 000 000,00 \$	2004.257	60 000 000,00 \$
2005-1187	87 910 696,49 \$	2005.098	85 750 000,00 \$
	- \$	2005.103	85 750 000,00 \$
2005-1232	1 238 972,00 \$	2005.367	1 203 724,63 \$
	- \$	2005.102	1 203 724,63 \$
2006-1352	104 543 698,99 \$		- \$
2006-1610	68 708 261,40 \$	2006.259	68 942 566,00 \$
2007-1485	42 800 230,81 \$		-
2007-1898	5 433 204,57 \$		-
2007-0703	52 840 876,53 \$		-
2006-1783	39 394 187,28 \$		-
2008-1913	145 336 763,02 \$		-
2009-1714	418 861 110,56 \$		-
2009-0722	80 029 192,03 \$		-
	<u>1 681 648 525,24 \$</u>	2010.034	34 303 482,93 \$
		2010.035	1 869 440,61 \$
			<u>1 097 122 938,80 \$</u>

Annexe D

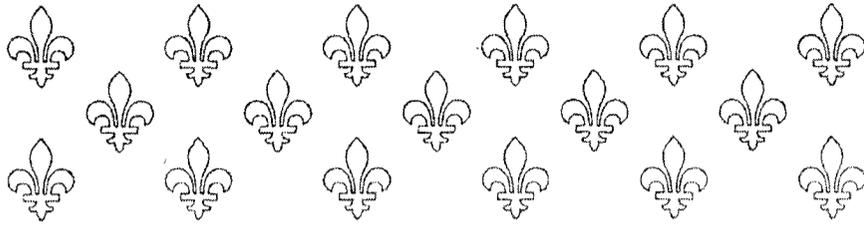
Solde des intérêts courus, frais d'émission et frais de gestion à être assumés par le ministre des Affaires municipales, des Régions de l'Occupation du territoire, pour et à l'acquit de l'Emprunteur, le 1^{er} avril 2011

Numéro de Prêt	Intérêt courus au 1 ^{er} avril 2011	Frais d'émission payables après le 1 ^{er} avril 2011	Frais de gestion payables après le 1 ^{er} avril 2011	Total
2003-1289	-	179 592,35 \$	29 932,06 \$	209 524,41 \$
2003-1381	-	125 386,94 \$	20 897,91 \$	146 284,85 \$
2003-1554	-	193 257,79 \$	32 209,53 \$	225 467,32 \$
2003-2054	128 171,91 \$	5 198,84 \$	1 155,27 \$	134 526,02 \$
2003-2055	-	412 268,93 \$	68 711,45 \$	480 980,38 \$
2004-1130	1 724 815,11 \$	314 853,97 \$	52 475,63 \$	2 092 144,71 \$
2004-1733	742 227,69 \$	167 752,95 \$	27 958,78 \$	937 939,42 \$
2005-0220	332 217,39 \$	271 057,84 \$	45 176,26 \$	648 451,49 \$
2005-1240	-	35 737,50 \$	7 941,74 \$	43 679,24 \$
2005-1251	1 206 152,43 \$	321 047,08 \$	53 507,92 \$	1 580 707,43 \$
2006-0415	-	-	-	-
2006-0416	-	336 072,53 \$	56 012,07 \$	392 084,60 \$
2006-0439	-	8 790,74 \$	1 953,52 \$	10 744,26 \$
2006-0440	18 262,76 \$	8 159,53 \$	1 359,95 \$	27 782,24 \$
2006-0441	13 306,80 \$	4 747,20 \$	678,20 \$	18 732,20 \$
2006-0444	-	10 908,64 \$	1 558,34 \$	12 466,98 \$
2006-0848	3 448,17 \$	924,03 \$	230,96 \$	4 603,16 \$
2006-0849	628 114,72 \$	18 588,10 \$	4 647,03 \$	651 349,85 \$
2006-1353	1 150 112,61 \$	319 144,60 \$	53 190,86 \$	1 522 448,07 \$
2006-1354	499 683,16 \$	182 117,67 \$	30 353,03 \$	712 153,86 \$
2006-1851	207 289,62 \$	9 077,35 \$	2 593,52 \$	218 960,49 \$
2006-1852	640 555,23 \$	119 774,18 \$	26 616,45 \$	786 945,86 \$
2006-1865	8 965,57 \$	2 969,08 \$	494,84 \$	12 429,49 \$
2006-1866	1 421 185,57 \$	304 833,03 \$	50 805,51 \$	1 776 824,11 \$
2007-1172	15 934,77 \$	7 108,61 \$	1 184,75 \$	24 228,13 \$
2007-1175	14 715,83 \$	5 861,73 \$	976,98 \$	21 554,54 \$
2007-1180	127 328,19 \$	76 257,51 \$	10 893,98 \$	214 479,68 \$
2007-1268	-	6 978,12 \$	1 744,55 \$	8 722,67 \$
2007-1512	713 104,69 \$	235 537,02 \$	39 256,19 \$	987 897,90 \$
2007-1694	-	57 253,75 \$	16 358,21 \$	73 611,96 \$
2007-1895	58 193,90 \$	19 877,83 \$	3 312,97 \$	81 384,70 \$
2007-1896	26 689,42 \$	9 116,60 \$	1 519,42 \$	37 325,44 \$
2008-1081	3 720,62 \$	1 494,24 \$	426,96 \$	5 641,82 \$
2008-1082	22 245,75 \$	8 084,11 \$	1 796,45 \$	32 126,31 \$
2008-1083	29 233,09 \$	14 121,02 \$	2 353,49 \$	45 707,60 \$
2008-1084	33 310,87 \$	19 169,85 \$	2 738,52 \$	55 219,24 \$
2008-1085	25 134,13 \$	14 976,58 \$	2 139,49 \$	42 250,20 \$
2008-1086	12 052,50 \$	7 577,87 \$	1 082,58 \$	20 712,95 \$
2008-1087	3 681,16 \$	72,67 \$	48,47 \$	3 802,30 \$
2008-1088	-	245,13 \$	61,27 \$	306,40 \$
2008-1089	1 273,48 \$	431,19 \$	71,90 \$	1 776,57 \$
2009-0182	2 787,26 \$	2 657,83 \$	885,96 \$	6 331,05 \$
2009-0194	-	5 261,17 \$	1 315,27 \$	6 576,44 \$
2009-0195	28 822,41 \$	3 081,15 \$	2 054,10 \$	33 957,66 \$
2009-0196	205 014,30 \$	63 211,38 \$	14 046,99 \$	282 272,67 \$
2009-0197	396 289,99 \$	123 591,04 \$	27 464,69 \$	547 345,72 \$
2009-0198	62 129,26 \$	32 764,36 \$	4 680,68 \$	99 574,30 \$
2009-1109	2 282 347,63 \$	737 401,87 \$	163 867,10 \$	3 183 616,60 \$
2009-1111	211 502,73 \$	69 586,57 \$	17 396,67 \$	298 485,97 \$
2009-1121	37 878,30 \$	13 679,75 \$	3 039,95 \$	54 598,00 \$
2010-2453	46 688,07 \$	22 839,23 \$	7 613,10 \$	77 140,40 \$
2010-2454	453 591,48 \$	143 369,54 \$	31 859,88 \$	628 820,90 \$
2010-2455	73 578,53 \$	28 200,25 \$	4 700,03 \$	106 478,81 \$
2010-2456	678 545,45 \$	300 576,46 \$	42 939,48 \$	1 022 061,39 \$
2010-2457	167 028,79 \$	73 739,67 \$	10 534,29 \$	251 302,75 \$
2010-2458	32 039,07 \$	14 515,37 \$	2 073,65 \$	48 628,09 \$
2010-2459	-	2 284,87 \$	1 523,24 \$	3 808,11 \$
2010-2460	-	5 441,17 \$	1 554,61 \$	6 995,78 \$
2010-2461	7 597,81 \$	4 869,27 \$	1 217,32 \$	13 684,40 \$
2010-2462	3 122,74 \$	1 954,01 \$	434,20 \$	5 510,95 \$
2010-3147	39 884,98 \$	18 347,18 \$	5 242,05 \$	63 474,21 \$
2010-3148	46 159,46 \$	22 291,03 \$	5 572,75 \$	74 023,24 \$
2010-3149	57 846,89 \$	33 127,90 \$	5 521,28 \$	96 496,07 \$
Total	14 643 982,29 \$	5 559 215,77 \$	1 011 964,30 \$	21 215 162,36 \$

Annexe E

**Remboursements en capital, intérêts, frais d'émission et frais de gestion payables
par l'Emprunteur au Prêteur le 1^{er} avril 2011**

Numéro de Prêt	Capital	Intérêts	Frais d'émission	Frais de gestion	Total
	remboursable le 1 ^{er} avril 2011	remboursables le 1 ^{er} avril 2011	payables le 1 ^{er} avril	payables le 1 ^{er} avril	
2003-1289	- \$	2 432 702,90 \$	35 918,46 \$	5 986,41 \$	2 474 607,77 \$
2003-1381	- \$	1 713 887,50 \$	25 077,38 \$	4 179,56 \$	1 743 144,44 \$
2003-1554	- \$	2 574 500,00 \$	38 651,55 \$	6 441,93 \$	2 619 593,48 \$
2003-2054	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2003-2055	- \$	5 549 279,40 \$	82 453,79 \$	13 742,30 \$	5 645 475,49 \$
2004-1130	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2004-1733	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2005-0220	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2005-1240	- \$	438 116,25 \$	7 147,51 \$	1 588,33 \$	446 852,09 \$
2005-1251	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-0415	52 622 371,84 \$	1 154 534,84 \$	23 678,48 \$	5 919,62 \$	53 806 504,78 \$
2006-0416	- \$	2 073 129,77 \$	33 607,25 \$	5 601,21 \$	2 112 338,23 \$
2006-0439	436 943,02 \$	51 430,39 \$	2 197,68 \$	488,37 \$	491 059,46 \$
2006-0440	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-0441	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-0444	65 308,16 \$	32 090,38 \$	681,79 \$	97,40 \$	98 177,73 \$
2006-0848	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-0849	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-1353	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-1354	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-1851	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-1852	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-1865	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006-1866	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2007-1172	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2007-1175	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2007-1180	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2007-1268	- \$	117 369,34 \$	2 326,05 \$	581,51 \$	120 276,90 \$
2007-1512	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2007-1694	- \$	1 078 561,33 \$	19 084,59 \$	5 452,74 \$	1 103 098,66 \$
2007-1895	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2007-1896	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1081	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1082	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1083	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1084	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1085	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1086	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1087	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2008-1088	- \$	2 122,59 \$	49,02 \$	12,26 \$	2 183,87 \$
2008-1089	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-0182	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-0194	166 242,54 \$	21 656,68 \$	751,60 \$	187,90 \$	188 838,72 \$
2009-0195	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-0196	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-0197	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-0198	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-1109	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-1111	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2009-1121	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2453	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2454	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2455	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2456	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2457	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2458	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2459	490 931,64 \$	16 815,07 \$	761,62 \$	507,75 \$	509 016,08 \$
2010-2460	202 706,93 \$	19 382,04 \$	777,31 \$	222,09 \$	223 088,37 \$
2010-2461	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-2462	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-3147	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-3148	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2010-3149	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2011-0715	130 215 402,99 \$	80 361,60 \$	- \$	- \$	- \$
184 199 907,12 \$	17 355 940,08 \$	273 164,08 \$	51 009,38 \$	201 880 020,66 \$	



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 130
(2011, chapitre 16)

**Loi abolissant le ministère des Services
gouvernementaux et mettant en œuvre
le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement
pour la réduction et le contrôle des dépenses
en abolissant et en restructurant certains organismes
et certains fonds**

**Présenté le 11 novembre 2010
Principe adopté le 16 février 2011
Adopté le 8 juin 2011
Sanctionné le 13 juin 2011**

Éditeur officiel du Québec
2011

7° abolit le Fonds de l'industrie des courses de chevaux.

La loi vise de plus l'intégration d'activités d'organismes-conseils aux ministères desquels ils relevaient, soit le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la science et de la technologie, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés et le Conseil permanent de la jeunesse.

La loi permet par ailleurs l'intégration d'activités d'organismes à d'autres organismes ou ministères. Elle prévoit à ce sujet l'intégration des activités du Conseil des services essentiels à la Commission des relations du travail, celles de la Corporation d'hébergement du Québec à la Société immobilière du Québec, sauf son volet financier qui sera transféré au ministère des Finances, ainsi que celles d'Immobilière SHQ à la Société d'habitation du Québec.

La loi abolit par ailleurs la Société québécoise d'assainissement des eaux et institue la Commission sur l'éthique en science et en technologie, ayant pour fonction de conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie.

Enfin, la loi prévoit les mesures transitoires nécessaires à ces restructurations, notamment en ce qui concerne le transfert des droits et obligations des organismes et des fonds abolis, la poursuite de leurs affaires, le transfert de leurs actifs et de leur personnel ainsi que les mandats de leurs membres.

LOIS MODIFIÉES PAR CETTE LOI:

- Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (L.R.Q., chapitre A-2.01);
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1);
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001);
- Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6.001);
- Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chapitre A-6.01);

par Immobilière SHQ à la Société d'habitation du Québec en application de la présente loi.

228. Malgré l'article 29 de la Loi sur Immobilière SHQ, les états financiers et le rapport d'activités de la société pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2010 doivent être produits au ministre au plus tard le 30 septembre 2011. De même, les états financiers et le rapport d'activités pour l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} janvier 2011 doivent être produits au ministre au plus tard le 30 septembre 2012.

229. Le Règlement sur la contrepartie exigible des offices municipaux d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles d'Immobilière SHQ (R.R.Q., chapitre I-0.3, r. 1) pris en vertu de l'article 23 de la Loi sur Immobilière SHQ est réputé avoir été pris en vertu de l'article 3.6 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8).

CHAPITRE XIX

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

SECTION I

ABOLITION DE LA SOCIÉTÉ

230. La Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) est abrogée.

SECTION II

DISPOSITIONS MODIFICATIVES

231. L'article 489 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) est modifié par la suppression du paragraphe 3°.

232. L'article 993 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) est modifié par la suppression du paragraphe 3°.

SECTION III

DISPOSITIONS TRANSITOIRES PARTICULIÈRES

233. Les droits et obligations de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont transférés au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'exception des droits et obligations liés aux emprunts obligataires de la Société et aux emprunts contractés auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

234. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ou la personne qu'il désigne, assure notamment la gestion du fonds d'amortissement constitué pour et à l'acquit des municipalités, ainsi que la perception des sommes à recevoir par la Société en vertu d'une convention ou entente conclue conformément à la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., chapitre S-18.2.1), lesquelles doivent être versées au fonds consolidé du revenu.

Aux fins de cette perception, l'échéancier des obligations établi avant le (*indiquer ici la date de l'entrée en vigueur du présent article*) par la Société à l'égard d'une municipalité est maintenu, même après le remboursement de la dette mentionnée à l'article 236, et, dans le cas où il subsiste un solde à la charge d'une municipalité au terme d'un tel échéancier, le taux d'intérêt à utiliser pour établir un nouvel échéancier est celui qui serait obtenu, pour le terme résiduel de ce solde, si un emprunt était contracté auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

235. Les dossiers et autres documents de la Société québécoise d'assainissement des eaux deviennent ceux du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

236. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ou la personne qu'il désigne, agit à titre de liquidateur de la Société. Le cas échéant, les sommes requises pour la liquidation, notamment pour le remboursement de la dette contractée auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, sont prises sur le fonds consolidé du revenu.

237. Malgré l'article 236, le ministre des Finances a la pleine administration des emprunts obligataires de la Société québécoise d'assainissement des eaux. Les sommes nécessaires aux fins de ces emprunts sont prises sur le fonds consolidé du revenu.

238. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire verse au fonds consolidé du revenu, le cas échéant, le produit de la liquidation de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

239. L'avis de clôture de la liquidation prévu à l'article 364 du Code civil ne peut être déposé tant que les emprunts obligataires demeurent en vigueur.

240. Les membres du personnel de la Société québécoise d'assainissement des eaux en fonction le 11 novembre 2010 et qui le sont encore le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du présent article*) deviennent, sans autre formalité, des employés du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ces employés sont réputés avoir été nommés selon la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1). Cette présomption ne vaut, pour les employés occasionnels ou contractuels de la Société, que pour la durée non écoulée de leur contrat.

Le Conseil du trésor détermine leur rémunération, leur classement et toute autre condition de travail qui leur est applicable.

Il en est de même des membres du personnel de la Société nommés après le 11 novembre 2010, si cette nomination a été autorisée par le secrétaire du Conseil du trésor.

241. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire devient, sans reprise d'instance, partie à toute procédure à laquelle était partie la Société québécoise d'assainissement des eaux.

242. Une municipalité peut imposer, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) ou, selon le cas, à l'article 979 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), une taxe spéciale aux fins de payer les sommes qu'elle doit verser au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en application des articles 233 et 234, relativement à une convention ou à une entente conclue conformément à la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, telle qu'elle se lisait le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur de l'article 230*).

CHAPITRE XX

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

SECTION I

INSTITUTION DE LA COMMISSION

243. La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01) est modifiée par l'insertion, après l'article 45, de ce qui suit :

« CHAPITRE IV.1

« COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

« SECTION I

« INSTITUTION ET ORGANISATION

« **45.1.** Est instituée la Commission de l'éthique en science et en technologie.

« **45.2.** Le secrétariat de la Commission est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement. Un avis de la situation ou de tout déplacement du secrétariat est publié à la *Gazette officielle du Québec*.

« **45.3.** La Commission se compose de 13 membres, dont un président, nommés par le gouvernement. Ces membres possèdent une expertise en éthique

et proviennent des milieux de la recherche universitaire et industrielle, dans les domaines des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et du génie et des sciences biomédicales, du milieu de l'éthique, des milieux de pratiques et de la société civile.

Le gouvernement peut également nommer un observateur auprès de la Commission; celui-ci participe aux réunions de la Commission, mais sans droit de vote.

«**45.4.** Les membres de la Commission, dont le président, sont nommés pour au plus trois ans.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

«**45.5.** Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres de la Commission est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 45.3.

Constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions déterminé par le règlement intérieur de la Commission, dans les cas et circonstances qu'il indique.

«**45.6.** Le président administre la Commission et en dirige le personnel.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président.

«**45.7.** Les membres de la Commission autres que le président ne sont pas rémunérés sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

«**45.8.** Les séances de la Commission et, le cas échéant, celles de ses comités se tiennent à huis clos. La Commission peut demander à d'autres personnes de participer à l'une de ses séances ou à l'un de ses comités.

La Commission peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

Le quorum aux séances de la Commission est de six membres.

En cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

«**45.9.** Les membres du personnel de la Commission sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

252. L'annexe I de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre R-12.1) est modifiée par la suppression du sous-paragraphe 2° du paragraphe 3 de la section I.

253. L'annexe II de cette loi est modifiée:

1° par la suppression, dans le paragraphe 1, des mots « le Conseil des services essentiels » et des mots « la Corporation d'hébergement du Québec »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « Fonds de la recherche en santé du Québec » par les mots « Fonds de recherche du Québec – Santé » et des mots « Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture » par les mots « Fonds de recherche du Québec – Société et culture »;

3° par la suppression, dans le paragraphe 6, de ce qui suit: « le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture en fonction le 1^{er} avril 2002 ».

254. L'annexe V de cette loi est modifiée par le remplacement des mots « Fonds de la recherche en santé du Québec » par les mots « Fonds de recherche du Québec – Santé ».

SECTION II

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

255. Le gouvernement peut, par règlement, prendre toute autre disposition transitoire ou mesure utile pour permettre l'application de la présente loi.

Un règlement pris en vertu du présent article n'est pas soumis à l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., chapitre R-18.1). Un règlement peut aussi, s'il en dispose ainsi, s'appliquer à compter de toute date non antérieure à celle de l'entrée en vigueur du présent article.

256. Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2011 ou à une ou aux dates antérieures que peut fixer le gouvernement; à l'exception:

1° des dispositions des chapitres II, IX, XVI, XVIII et des dispositions des articles 244 à 248, 252 et 253, en ce qu'elles concernent ces chapitres, qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2011, sous réserve des paragraphes 4° et 5°;

2° des dispositions du chapitre IV, qui ont effet depuis le 31 mars 2010;

3° des dispositions du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 17.12.12 et de l'article 17.12.15 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et

de la Faune (L.R.Q., chapitre M-25.2), édictées par l'article 54 de la présente loi, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2013;

4^o des dispositions des articles 162, 208 et 240, en ce qu'elles concernent le pouvoir du secrétaire du Conseil du trésor d'autoriser la nomination du personnel au sein de certains organismes, qui ont effet depuis le 11 novembre 2010;

5^o des dispositions des articles 80, 128, 160 et 228, qui entrent en vigueur le 13 juin 2011.

Actualités

Le 22 juin 2011

Abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec (SQAE)

Créée en 1980, la SQAE est une société d'État au service des municipalités. Elle avait comme mandat de concevoir, de construire, d'améliorer, d'agrandir, de mettre en marche, de financer et d'exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités. Elle agissait également comme conseillère auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux.

Au total, la SQAE a géré et, pour la plupart des projets, financé la réalisation de plus de 724 projets municipaux d'assainissement des eaux représentant des investissements de près de 3,8 milliards de dollars.

À l'automne 2006, des modifications ont été apportées à la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux afin de transférer l'administration des affaires de la SQAE à une personne que désigne le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. À cet égard, j'ai été désigné pour administrer les affaires de la SQAE.

La dette de la SQAE était établie à 1,915 milliard de dollars à la fin de l'exercice 2010-2011. Cette dernière était composée de 1,764 milliard de dollars à rembourser par le gouvernement et de 151 millions de dollars à rembourser par les municipalités.

Le projet de loi n° 130, qui a été sanctionné le 13 juin dernier, prévoit l'abolition du ministère des Services gouvernementaux et de divers organismes, dont la SQAE. L'abolition de la SQAE entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Le gouvernement a prévu les crédits nécessaires pour la liquidation des obligations financières de la SQAE. Les droits et obligations de la SQAE sont transférés au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, sauf en ce qui concerne les emprunts obligataires de la Société, lesquels seront administrés par le ministre des Finances.

Jacques A. Tremblay
Sous-ministre adjoint aux infrastructures
et aux finances municipales

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040

**Arrêté du ministre des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire en date du**

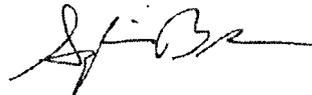
Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en oeuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (L.Q. 2011, chapitre 16, a. 234 et 236)

**CONCERNANT la désignation de la personne chargée de la liquidation de
la Société québécoise d'assainissement des eaux**

Conformément aux articles 234 et 236 de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en oeuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds, je désigne M^{me} Marie-Josée Fournier, directrice de la Direction des infrastructures stratégiques, à compter de la signature de ce document pour agir à titre de liquidatrice de la Société québécoise d'assainissement des eaux et pour assurer la gestion du fonds d'amortissement ainsi que la perception des sommes à recevoir.

Le ministre des Affaires municipales, des
Régions et de l'Occupation du territoire

Par :



SYLVAIN BOUCHER
Sous-ministre

Québec, le 29 août 2011

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 56

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de la Ville de Québec.

La Ville de Québec a emprunté en 2006 une somme de 20 000 000 \$ qu'elle a déposée dans une réserve financière créée pour le financement de régimes de retraite de l'ex-ville de Québec. Le service de dette relié à cet emprunt, d'une durée de vingt ans, est assumé par le gouvernement du Québec.

Les versements effectués par le gouvernement du Québec en 2011-2012 ont été de 1 419 508 \$.

Les versements à effectuer en 2012-2013 seront de 1 444 261 \$.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 57

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités autres que Québec et Montréal et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités autres que Québec et Montréal.

Il n'y a pas de municipalités autres que les villes de Québec et Montréal concernée par ce genre de transfert.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 58

Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés pour les employés du ministère ou des organismes dépendant du ministère et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

Année 2011-2012

Nombre de demandes	Type d'accommodement		Mesures accordées	Mesures refusées
1	Handicap visuel		X	
1	Religieux		X	

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande # 59

État de situation entourant le litige du droit de vote aux élections municipales des autochtones domiciliés dans les réserves ou établissements indiens situés à l'intérieur des municipalités du Québec.

CONTEXTE

- En novembre 2007, le Directeur général des élections (DGE) a écrit à 19 municipalités et à une MRC, dont le territoire inclut une réserve indienne ou un établissement indien, pour leur indiquer que la liste de leurs électeurs doit inclure les résidents de ces communautés. Lors des élections municipales de 2005, certaines d'entre elles avaient omis de les y inscrire. L'intervention du DGE n'avait pas pour but d'accorder un nouveau droit à ces personnes, mais plutôt d'informer les municipalités visées de l'obligation contenue dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
- Cette démarche du DGE a amené certains élus municipaux à remettre en question le bien-fondé de l'inscription des résidents des réserves indiennes à la liste électorale municipale. Aux fins des élections municipales du 1^{er} novembre 2009, le DGE a fourni des listes électorales qui tenaient compte des résidents des réserves indiennes.

COMMENTAIRES

- Selon les dispositions prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), les résidents des réserves indiennes et des établissements indiens ont le droit d'être inscrits sur la liste électorale municipale lorsqu'ils répondent à la condition d'être domiciliés sur le territoire de la municipalité et d'être au Québec depuis au moins six mois.
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire poursuivra ses travaux sur le sujet, en collaboration avec le ministère de la Justice et le Secrétariat aux Affaires autochtones.
- Cette question est extrêmement complexe. Elle déborde de l'application de la LERM car elle fait intervenir des considérations et des dimensions de nature politique, sociale et même constitutionnelle. Ce contexte nécessite d'agir avec grande prudence.

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

La liste ci-jointe présente les plaintes traitées en 2011-2012. Elle regroupe les plaintes fermées dans l'année 2011-2012 et en suivies au 31 mars 2012.

Procédures de suivi par le Ministère pour les plaintes considérées comme fondées. Deux situations peuvent se présenter :

- Une lettre du commissaire aux plaintes est transmise : recommandation(s) sur un ou des aspect(s) de la gestion d'une municipalité où le Ministère a constaté une infraction à une loi qui relève de sa juridiction. Le commissaire mandate la direction régionale qui couvre le territoire de la municipalité afin de s'assurer que celle-ci pose une action appropriée, dans le délai prescrit, afin d'éviter que la situation ne se reproduise à nouveau;
- Une lettre du sous-ministre: en plus de la recommandation énoncé ci-dessus, le sous-ministre exige que la municipalité publie sa lettre, et ce, de la même manière qu'elle publie ses avis publics. La lettre du sous-ministre doit être lue en séance du conseil municipal et doit être publiée sur le site Web du Ministère.

Durant l'année 2011-2012, un total de 104 dossiers de plaintes ce sont avérés fondées. Sans reprendre toutes les actions entreprises par le Ministère dans chacun de ses dossiers, nous pouvons affirmer que dans tous les dossiers plaintes fondées le Ministère est intervenu auprès des municipalités afin de les informer de la ou des contravention(s) aux lois constatées, de formuler des recommandations ou encore d'exiger des correctifs à apporter. Les plaintes sont fermées lorsque les actions posées par les municipalités s'avèrent suffisantes.

Les plaintes dites « admissibles » contiennent des éléments sur lesquels le Ministère a la compétence d'intervenir, tel que prévu à la *Politique de traitement des plaintes*. Il s'agit de présumés manquements aux lois qui relèvent de la responsabilité du Ministre. Nous disons alors que de telles plaintes sont admissibles en vertu de notre *Politique de traitement des plaintes*.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Abercorn	Conseil municipal	OUI	OUI
Abercorn	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
Abercorn	Conseil municipal	OUI	OUI
Abercorn	Autres	OUI	OUI
Adstock	Autres	NON	NON
Alleyn-et Cawood	Élections municipales	NON	NON
Alma	Autres	OUI	OUI
Anjou	Règlements d'emprunt	NON	NON
Argenteuil	Hygiène du milieu	OUI	NON
Armagh	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Aumond	Autres	OUI	NON
Aumond	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Baie-Comeau	Conseil municipal	NON	NON
Baie-Comeau	Autres	NON	NON
Baie-Saint-Paul	Adjudication de contrats	NON	NON
Baie-Saint-Paul	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Baie-Saint-Paul	Autres	NON	NON
Beaconsfield	Autres	NON	NON
Beauceville	Régimes fiscaux	NON	NON
Beaulac-Garthby	Hygiène du milieu	NON	NON
Beaumont	Autres	OUI	OUI
Bécancour	Autres	NON	NON
Beloil	Régimes fiscaux	NON	NON
Beloil	Autres	NON	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Berry	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Blainville	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Blainville	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Blainville	Conseil municipal	OUI	NON
Boileau	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Boisbriand	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Bois-des-Fillion	Autres	OUI	OUI
Bois-des-Fillion	Conflit d'intérêts d'un fonctionnaire	OUI	NON
Browman	Autres	NON	NON
Bristol	Conseil municipal	NON	NON
Brome	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Brome	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Bromont	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Brossard	Conseil municipal	OUI	OUI
Brossard	Autres	NON	NON
Brossard	Élections municipales	OUI	NON
Brownsburg-Chatham	Autres	OUI	NON
Brownsburg-Chatham	Autres	OUI	NON
Brownsburg-Chatham	Autres	OUI	NON
Brownsburg-Chatham	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Cantley	Autres	OUI	NON
Cap-Santé	Régimes fiscaux	OUI	NON
Carignan	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Carignan	Autres	NON	NON
Châteauguay	Règlements d'emprunt	NON	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Châteauguay	Conseil municipal	NON	NON
Château-Richer	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Château-Richer	Adjudication de contrats	NON	NON
Chelsea	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Chelsea	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Chertsey	Réseau routier	OUI	NON
Chibougamau	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Clarendon	Autres	OUI	NON
Clermont	Réseau routier	NON	NON
Contrecoeur	Adjudication de contrats	OUI	NON
Contrecoeur	Adjudication de contrats	OUI	NON
Denholm	Autres	NON	NON
Deschambault-Grondines	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Deux-Montagnes	Autres	OUI	OUI
Deux-Montagnes	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Deux-Montagnes	Régimes fiscaux	NON	NON
Disraeli	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Disraeli	Autres	OUI	OUI
Dolbeau-Mistassini	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Donnacona	Réseau routier	NON	NON
Drummond	Autres	NON	NON
Drummondville	Permis de construction	NON	NON
Dunham	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Dunham	Conseil municipal	OUI	OUI
Dunham	Conseil municipal	OUI	OUI

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers**

Demande #60	La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.
-------------	--

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Dunham	Autres	OUI	OUI
Dunham	Autres	OUI	OUI
Dunham	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Dunham	Autres	OUI	NON
Dunham	Autres	OUI	OUI
Durham-Sud	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
Entrelacs	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Entrelacs	Autres	NON	NON
Farnham	Régimes fiscaux	OUI	NON
Ferme-Neuve	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Fossambault-sur-le-Lac	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Frontenac	Autres	NON	NON
Gatineau	Autres	NON	NON
Godbout	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Gracefield	Hygiène du milieu	OUI	NON
Granby	Conseil municipal	NON	NON
Granby	Régimes fiscaux	NON	NON
Granby	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Granby	Régimes fiscaux	OUI	NON
Hampden	Autres	OUI	OUI
Hampstead	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Hampstead	Adjudication de contrats	NON	NON
Harrington	Adjudication de contrats	OUI	NON
Harrington	Réseau routier	NON	NON
Havelock	Autres	OUI	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Havelock	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Hinchinbrooke	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Joliette	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Joliette	Conflit d'intérêts d'un fonctionnaire	NON	NON
Joliette	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Joliette	Autres	NON	NON
Kamouraska	Hygiène du milieu	NON	NON
Kirkland	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Lac-aux-Sables	Autres	NON	NON
Lac-des-Seize-Îles	Conseil municipal	NON	NON
Lac-des-Seize-Îles	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Lac-Édouard	Autres	NON	NON
Lac-Supérieur	Autres	OUI	OUI
Lacolle	Autres	OUI	NON
Lac-Simon	Autres	NON	NON
Lac-Supérieur	Autres	NON	NON
Lac-Supérieur	Autres	OUI	NON
Lac-Supérieur	Hygiène du milieu	NON	NON
La Macaza	Conseil municipal	NON	NON
La Macaza	Autres	NON	NON
La Macaza	Autres	OUI	NON
La Malbaie	Permis de construction	OUI	NON
La Malbaie	Permis de construction	OUI	NON
La Malbaie	Régimes fiscaux	NON	NON
Lamarche	Conseil municipal	OUI	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
L'Ancienne-Lorette	Autres	NON	NON
L'Ancienne-Lorette	Autres	OUI	NON
L'Ancienne-Lorette	Conseil municipal	NON	NON
Landrienne	Autres	NON	NON
Landrienne	Régimes fiscaux	NON	NON
Lanoraie	Régimes fiscaux	NON	NON
La Nouvelle-Beauce	Régimes fiscaux	OUI	NON
La Pêche	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
La Prairie	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
La Prairie	Conseil municipal	OUI	NON
La Présentation	Santé et bien-être	OUI	OUI
Larouche	Régimes fiscaux	NON	NON
Larouche	Régimes fiscaux	NON	NON
L'Ascension	Conseil municipal	NON	NON
L'Ascension	Adjudication de contrats	OUI	NON
L'Assomption	Régimes fiscaux	NON	NON
L'Assomption	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Launay	Autres	NON	NON
Laval	Régimes fiscaux	NON	NON
Laval	Conseil municipal	OUI	OUI
Laval	Conseil municipal	OUI	OUI
Laval	Conseil municipal	NON	NON
Laval	Conseil municipal	NON	NON
Laval	Conseil municipal	NON	NON
L'Avenir	Réseau routier	OUI	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60	La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.
-------------	--

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Lefebvre	Adjudication de contrats	OUI	NON
Le Haut-Saint-Laurent	Hygiène du milieu	NON	NON
Les Appalaches	Adjudication de contrats	OUI	NON
Les Cèdres	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Les Collines-de-l'Outaouais	Autres	OUI	NON
Les Collines-de-l'Outaouais	Santé et bien-être	NON	NON
Les Coteaux	Autres	OUI	NON
Les Îles-de-la-Madeleine	Autres	OUI	OUI
Les Îles-de-la-Madeleine	Régimes fiscaux	NON	NON
Le Val-Saint-François	Autres	NON	NON
Lévis	Régimes fiscaux	NON	NON
Lévis	Autres	NON	NON
Lévis	Conseil municipal	OUI	OUI
Lévis	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Lévis	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
L'Isle-aux-Coudres	Règlements d'urbanisme	NON	NON
L'Islet	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Longueuil	Autres	NON	NON
Longueuil	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Longueuil	Conseil municipal	OUI	OUI
Longueuil	Autres	OUI	OUI
Longueuil	Conseil municipal	NON	NON
Longueuil	Réseau routier	NON	NON
Longueuil	Loisirs et culture	NON	NON
Longueuil	Autres	NON	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Lorraine	Santé et bien-être	NON	NON
Lotbinière	Régimes fiscaux	NON	NON
Louiseville	Autres	NON	NON
Malartic	Conflit d'intérêt des membres du conseil	OUI	NON
Malartic	Autres	NON	NON
Malartic	Autres	NON	NON
Malartic	Autres	NON	NON
Maria-Chapdelaine	Réseau routier	OUI	OUI
Maricourt	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Mascouche	Autres	NON	NON
Mascouche	Autres	NON	NON
Mascouche	Autres	NON	NON
Mascouche	Autres	OUI	OUI
Matawinie	Régimes fiscaux	OUI	NON
Mayo	Réseau routier	NON	NON
Mille-Isles	Élections municipales	OUI	NON
Mirabel	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Moffet	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Montcalm	Régimes fiscaux	OUI	NON
Mont-Joli	Régimes fiscaux	OUI	NON
Mont-Laurier	Conseil municipal	NON	NON
Mont-Laurier	Conseil municipal	NON	NON
Mont-Laurier	Conseil municipal	NON	NON
Mont-Laurier	Conseil municipal	NON	NON
Montpellier	Permis de construction	NON	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Montpellier	Conseil municipal	NON	NON
Montpellier	Conseil municipal	NON	NON
Montréal	Conseil municipal	OUI	OUI
Montréal	Adjudication de contrats	OUI	NON
Montréal	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Montréal	Autres	OUI	OUI
Montréal	Conflits d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Montréal	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Régimes fiscaux	OUI	NON
Montréal	Règlement d'urbanisme	OUI	NON
Montréal	Régimes fiscaux	NON	NON
Montréal	Permis de construction	OUI	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Régimes fiscaux	NON	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Conseil municipal	NON	NON
Montréal	Sécurité publique	NON	NON
Montréal	Conseil municipal	OUI	OUI
Montréal-Est	Autres	OUI	NON
Montréal-Est	Adjudication de contrats	OUI	NON
Mont-Royal	Adjudication de contrats	NON	NON
Mont-Saint-Hilaire	Autres	OUI	OUI

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Mont-Tremblant	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Natashquan	Conseil municipal	OUI	OUI
Nominingue	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Nominingue	Conseil municipal	NON	NON
Normétal	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Notre-Dame-de-Ham	Sécurité publique	NON	NON
Notre-Dame-de-la-Merci	Régimes fiscaux	OUI	NON
Notre-Dame-de-la-Merci	Autres	NON	NON
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Autres	OUI	OUI
Notre-Dame-de-Lourdes	Autres	NON	NON
Notre-Dame-du-Portage	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Oka	Autres	NON	NON
Orford	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Orford	Règlement d'emprunt	OUI	OUI
Otterburn Park	Élections municipales	NON	NON
Otterburn Park	Élections municipales	OUI	NON
Papineauville	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Paspébiac	Autres	OUI	OUI
Paspébiac	Autres	NON	NON
Percé	Adjudication de contrats	NON	NON
Percé	Autres	NON	NON
Percé	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Petite-Rivière-Saint-François	Règlements d'emprunt	NON	NON
Petite-Rivière-Saint-François	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Pierre-De Saurel	Autres	OUI	OUI

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Pincourt	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Pont-Rouge	Réseau routier	NON	NON
Preissac	Autres	NON	NON
Preissac	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Prévost	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Prévost	Autres	NON	NON
Québec	Autres	NON	NON
Québec	Autres	OUI	OUI
Québec	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Québec	Autres	NON	NON
Québec	Autres	OUI	NON
Québec	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Rapide-Danseur	Élections municipales	NON	NON
Rapide-Danseur	Élections municipales	OUI	NON
Rawdon	Régimes fiscaux	OUI	NON
Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu	Adjudication de contrats	OUI	NON
Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord	Adjudication de contrats	OUI	NON
Régie intermunicipale de police Roussillon	Règlements d'emprunt	NON	NON
Régie intermunicipale de police Roussillon	Règlements d'emprunt	NON	NON
Régie intermunicipale des Trois-Lacs	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Repentigny	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Rigaud	Régimes fiscaux	OUI	NON
Rigaud	Règlements d'emprunt	OUI	OUI

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Rivière-du-Loup	Conseil municipal	OUI	OUI
Rivière-Beaudette	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Rivière-Beaudette	Adjudication de contrats	NON	NON
Rivière-Héva	Autres	NON	NON
Rivière-Saint-Jean	Autres	OUI	NON
Rivière-Saint-Jean	Autres	OUI	NON
Rivière-Saint-Jean	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Rochebaucourt	Conseil municipal	NON	NON
Rochebaucourt	Autres	OUI	OUI
Rosemère	Autres	NON	NON
Roxton Falls	Autres	NON	NON
Saguenay	Conseil municipal	OUI	NON
Saguenay	Autres	OUI	NON
Saguenay	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saguenay	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Saguenay	Autres	OUI	OUI
Saint-Adolphe-d'Howard	Élections municipales	OUI	NON
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Autres	OUI	OUI
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Conseil municipal	OUI	NON
Saint-Alexis-des-Monts	Autres	NON	NON
Saint-Alphonse-Rodriguez	Adjudication de contrats	OUI	NON
Saint-Ambroise-de-Kildare	Conseil municipal	OUI	NON
Saint-Ambroise	Réseau routier	NON	NON
Saint-Ambroise	Conseil municipal	NON	NON
Saint-Antoine-de-Tilly	Adjudication de contrats	OUI	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Saint-Antoine-de-Tilly	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Antoine-sur-Richelieu	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-Apollinaire	Adjudication de contrats	NON	NON
Saint-Apollinaire	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Saint-Armand	Autres	OUI	NON
Saint-Armand	Conflit d'intérêt d'un fonctionnaire	NON	NON
Saint-Armand	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-Arsène	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-Arsène	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-Augustin	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Augustin	Élections municipales	NON	NON
Saint-Augustin	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Barthélemy	Sécurité publique	NON	NON
Saint-Bernard-de-Lacolle	Réseau routier	NON	NON
Saint-Blaise-sur-Richelieu	Réseau routier	OUI	NON
Saint-Bruno-de-Guigues	Autres	NON	NON
Saint-Bruno-de-Guigues	Adjudication de contrats	NON	NON
Saint-Bruno-de-Montarville	Autres	OUI	NON
Saint-Bruno-de-Montarville	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Calixte	Conflit d'intérêt des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Calixte	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Calixte	Autres	NON	NON
Saint-Césaire	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-Césaire	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Saint-Charles-de-Bellechasse	Hygiène du milieu	NON	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60	La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.
-------------	--

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Saint-Charles-de-Bourget	Autres	NON	NON
Saint-Charles-de-Bourget	Réseau routier	OUI	OUI
Saint-Chrysostome	Autres	OUI	OUI
Saint-Colomban	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Saint-Colomban	Adjudication de contrats	NON	NON
Saint-Constant	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Constant	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Constant	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Constant	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Constant	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Constant	Autres	OUI	OUI
Saint-Cyrille-de-Lessard	Régimes fiscaux	NON	NON
Saint-Donat	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Donat	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Saint-Eugène	Hygiène du milieu	OUI	OUI
Saint-Eustache	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
Saint-Ferdinand	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Adjudication de contrats	NON	NON
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Règlements d'emprunt	NON	NON
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Adjudication de contrats	OUI	NON
Saint-François-Xavier-de-Viger	Autres	OUI	OUI
Saint-Gabriel	Autres	OUI	NON
Saint-Gédéon	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Gilles	Adjudication de contrats	OUI	OUI

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Saint-Gilles	Autres	NON	NON
Saint-Gilles	Autres	NON	NON
Saint-Hugues	Autres	OUI	OUI
Saint-Irénée	Régimes fiscaux	NON	NON
Saint-Isidore-de-Clifton	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Jean-Baptiste	Autres	NON	NON
Saint-Jean-sur-Richelieu	Autres	NON	NON
Saint-Jérôme	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Jérôme	Autres	NON	NON
Saint-Jérôme	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Joseph-de-Coleraine	Autres	OUI	OUI
Saint-Joseph-du-Lac	Règlement d'emprunt	OUI	OUI
Saint-Joseph-du-Lac	Autres	NON	NON
Saint-Lambert	Autres	NON	NON
Saint-Léon-de-Standon	Conflit d'intérêts d'un fonctionnaire	NON	NON
Saint-Liboire	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Saint-Lin-Laurentides	Autres	OUI	NON
Saint-Malachie	Santé et bien-être	NON	NON
Saint-Marc-des-Carières	Autres	NON	NON
Saint-Mathieu-de-Beloil	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Michel	Règlement d'emprunt	OUI	OUI
Saint-Pacôme	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Patrice-de-Sherrington	Autres	NON	NON
Saint-Paulin	Conseil municipal	NON	NON
Saint-Philippe	Règlements d'urbanisme	OUI	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Saint-Pie	Règlement d'emprunt	OUI	NON
Saint-Rémi	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Roch-de-l'Achigan	Autres	OUI	NON
Saint-Roch-de-Mékinac	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Sauveur	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Sulpice	Adjudication de contrats	NON	NON
Saint-Urbain-Premier	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Vallier	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Vallier	Adjudication de contrats	NON	NON
Saint-Zénon	Réseau routier	NON	NON
Saint-Zénon	Autres	NON	NON
Saint-Zénon	Autres	OUI	NON
Saint-Zénon	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Zénon	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Zénon	Réseau routier	NON	NON
Saint-Zotique	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Zotique	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Sainte-Angèle-de-Méridi	Autres	NON	NON
Sainte-Angèle-de-Méridi	Réseau routier	OUI	NON
Sainte-Angèle-de-Prémont	Autres	NON	NON
Sainte-Anne-de-Sabrevois	Conseil municipal	OUI	NON
Sainte-Anne-des-Monts	Réseau routier	OUI	NON
Sainte-Anne-de-Sorel	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Sainte-Anne-de-Sorel	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Sainte-Anne-des-Plaines	Adjudication de contrats	OUI	OUI

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Sainte-Anne-du-Sault	Règlements d'emprunt	NON	NON
Sainte-Brigitte-de-Laval	Conseil municipal	NON	NON
Sainte-Brigitte-de-Laval	Conseil municipal	NON	NON
Sainte-Clotilde	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Sainte-Clotilde	Autres	OUI	NON
Sainte-Clotilde-de-Beauce	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Sainte-Clotilde-de-Beauce	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Edmond-de-Grantham	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Edmond-de-Grantham	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Saint-Edmond-de-Grantham	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Sainte-Flavie	Régimes fiscaux	OUI	NON
Sainte-Julienne	Autres	OUI	OUI
Sainte-Julienne	Autres	OUI	NON
Sainte-Julienne	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Sainte-Julienne	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Sainte-Julienne	Élections municipales	NON	NON
Sainte-Julienne	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Sainte-Julienne	Autres	OUI	NON
Sainte-Justine-de-Newton	Autres	NON	NON
Sainte-Justine-de-Newton	Autres	NON	NON
Sainte-Louise	Autres	OUI	OUI
Sainte-Lucie-de-Beauregard	Autres	OUI	OUI
Sainte-Madeleine	Autres	NON	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Conflits d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Autres	NON	NON
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Autres	OUI	NON
Sainte-Marie-Madeleine	Conseil municipal	OUI	OUI
Sainte-Marie-Madeleine	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
Sainte-Monique	Conflits d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Sainte-Monique	Autres	OUI	OUI
Sainte-Monique	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Sainte-Monique	Conseil municipal	NON	NON
Sainte-Rita	Règlements d'emprunt	NON	NON
Sainte-Rose-du-Nord	Conseil municipal	OUI	NON
Sainte-Séraphine	Conseil municipal	NON	NON
Sainte-Sophie	Autres	OUI	OUI
Sainte-Sophie	Conseil municipal	OUI	OUI
Sainte-Sophie	Réseau routier	NON	NON
Sainte-Sophie	Sécurité publique	NON	NON
Saint-Esprit	Autres	NON	NON
Sainte-Thérèse	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Sainte-Thérèse	Régimes fiscaux	NON	NON
Sainte-Thérèse	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Sainte-Thérèse	Permis de construction	OUI	OUI
Sainte-Ursule	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Salaberry-de-Valleyfield	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Salaberry-de-Valleyfield	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Scotstown	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Sept-Îles	Conseil municipal	OUI	NON
Shannon	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Shannon	Autres	NON	NON
Shannon	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Shawinigan	Autres	NON	NON
Sorel-Tracy	Conseil municipal	OUI	NON
Sorel-Tracy	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Stratford	Autres	OUI	OUI
Sutton	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Tadoussac	Autres	NON	NON
Terrebonne	Autres	OUI	NON
Terrebonne	Permis de construction	NON	NON
Trécesson	Autres	NON	NON
Très-Saint-Rédempteur	Conseil municipal	OUI	OUI
Trois-Rivières	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Trois-Rivières	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Val-David	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Val-David	Sécurité publique	NON	NON
Val-David	Élections municipales	OUI	OUI
Val-d'Or	Autres	NON	NON
Val-Morin	Autres	OUI	NON
Varenes	Autres	NON	NON
Verdun	Autres	NON	NON
Weedon	Autres	NON	NON
Wentworth	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements particuliers

Demande #60

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

Municipalité	Motifs	Admissible	Caractère fondé
Wentworth	Sécurité publique	NON	NON
Westmount	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Westmount	Autres	NON	NON

Étude des crédits 2012-2013
Demande de renseignements particuliers

Question # 61

La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique en matière municipale traitées depuis 2010. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption etc.) le caractère vexatoire ou non vexatoire, fondé ou non fondé des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère et la Commission municipale aux demandes considérées comme fondées.

La liste des plaintes faites en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) concernant des manquements aux codes d'éthique et de déontologie applicables aux élus municipaux est contenue dans un fichier de renseignements personnels. Ce fichier ou registre dont les renseignements sont protégés et donc confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI), ne peut être communiqué.

Les informations disponibles concernant les dossiers d'examen préalable traitées en vertu de la LEDMM, en date du 6 mars 2012 sont :

- Le ministère a reçu 43 plaintes relatives aux codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux. De ce nombre, 32 sont toujours en traitement, 7 ont été rejetées et 4 ont été transmises à la Commission municipale du Québec pour enquête.

La Commission municipale du Québec a été saisie de 4 demandes d'enquête de la part du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Deux de ces demandes ont fait l'objet d'une enquête et d'une audition, la Commission est en délibérée. Les deux autres demandes sont présentement en traitement.

Pour des motifs de confidentialité, la Commission ne divulgue ni le nom du plaignant, ni le nom de l'élu et de la municipalité.



**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 

